



VILLE DE NICE



C.C.A.S  
VILLE DE NICE

# PLAN CANICULE 2025

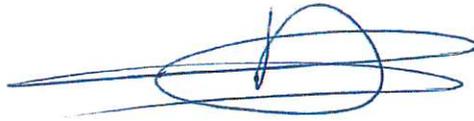


# VALIDATION DU DOCUMENT

Validations préalables à la diffusion :

---

Jennifer SALLES  
Adjointe au Maire  
Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Nice



Validé le : 12/06/2025

---

Bastien NESPOULOUS  
Directeur Général des Services



Validé le : 12/06/2025

---

Cathy HERBERT  
Directrice générale du Centre Communal d'Action Sociale  
de la Ville de Nice

Adjointe au Directeur Général  
Chargée de la coordination  
des politiques sociales



Nathalie JOUFFRE

Validé le : 11/06/2025

# SOMMAIRE

I.	Le dispositif national	P.5
II.	Les missions de la ville et du C.C.A.S en niveau de veille saisonnière.	P.9
	1. Les actions d'information préventive	
	2. La gestion du registre des personnes fragiles isolées	
	3. La mobilisation des services	
III.	L'alerte	P.14
	1. Les directions et personnes alertées par bureautique	
	2. Les missions du CCAS et de la ville en cas d'alerte	
	3. La procédure d'alerte canicule du CCAS	
IV.	Les fiches « Actions »	P.23
IV.1	Les fiches actions du CCAS	P.24
	1. Secrétariat de la Direction Générale	P.24
	2. Service Communication-Relations Extérieures-Partenariats	P.25
	3. D.R.T.I.M.G.	P.26
	4. Agent d'astreinte de direction générale	P.27
	4-1. Agent d'astreinte canicule/week-end et jours fériés	
	5. Direction des ressources administratives et juridiques	P.29
	6. Responsable service gestion du personnel	P.30
	7. Agents mobilisés	P.31
	8. Direction Vie des Seniors et Autonomie	P.32
	8-1. Service Lien Social Seniors	
	8-1-2. Service Lien Social Seniors	
	8-2. Service Social Seniors	
	8-3. Service des E.H.P.A	
	8-4. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Direction	
	8-5. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Territoires	
	8-6. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Pôle repas à domicile	
	8-7. Service prestations légales	
	9. Direction de l'inclusion Sociale et de l'accès aux droits	P.41
	9-1. Pôle domiciliation « Accès aux droits »	
	9.2. Centre d'Accueil de Jour	
	9.3. Centre d'Hébergement d'Urgence	
	9.4. Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale	
	9.5. Pensions de famille	
	9.6. Pass'R'Elles	
	9.7. Résidence Sainte Catherine	
	10. Direction de la Prévention et du Développement Social	P.49
	10-1. Point d'accueil et d'écoute jeunes	
	10.2. Centre social « Le Village »	
	10.3. Centre Social « Le 26 MLK »	
	10.4. Service Qualité de Vie – Adresse des Aidants	

<b>IV.2 Les fiches actions de la ville</b>	<b>P.54</b>
1. Personnel encadrant des enfants	P.55
1.1 Personnel encadrant des enfants (suite)	
2. Personnel des écoles en lien avec les directeurs d'établissements scolaires	P.57
3. Directeurs de centres de loisirs et vacances	P.58
4. Responsables de stades et structures « outdoor »	P.59
5. Responsables des piscines publiques	P.60
6. Petite enfance	P.61
<b>IV.3 Les fiches moyens</b>	<b>P.62</b>
1. Accueil séquentiel des Etablissements	P.63
2. Recensement des sites climatisés privés	P.67
3. Recensement des sites climatisés publics	P.76
3.1. Recensement des sites culturels	
3.2. Recensement des piscines et patinoires	
3.3. Recensement des sites climatisés Mairie de Nice et CCAS	
4. Recensement des zones d'aspersion des jardins et fontaines à eau	P.98
5. Recensement des fontaines desservies en eau potable	P.109
6. Liste des écoles climatisées	P.162
7. Liste des accueils de loisirs été 2025	P.176
8. Liste des crèches municipales Niçoises	P.180
9. Liste des maisons des seniors	P.183
<b>V. Divers</b>	<b>P.184</b>

1

-

# LE DISPOSITIF NATIONAL

## I - LE DISPOSITIF NATIONAL :

L'organisation du plan national canicule 2024 est définie par les instructions interministérielles DGS/CCS/UDP/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/ DJEPVA/DS/DGESCO/DIHAL/2024/70 du 27 mai 2024 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine vient de paraître.

L'activation du dispositif, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en œuvre, sont décidées par les services préfectoraux.

Cette activation s'articule sous le terme « vague de chaleur » et englobe les 4 situations suivantes autour de quatre niveaux d'alerte :

DENOMINATION	CARACTERISTIQUES	DECLENCHEMENT
Veille saisonnière	<ul style="list-style-type: none"><li>Niveau de vigilance météo vert.</li><li>Communication préventive.</li></ul>	Déclenchée du 1 <sup>er</sup> juin au 15 septembre de chaque année.
Pic de chaleur	<ul style="list-style-type: none"><li>Courte exposition (1 ou 2 jours) à une chaleur intense.</li><li>Ce pic est associé au niveau de vigilance météorologique jaune.</li></ul>	ARS
Episode persistant de chaleur	<ul style="list-style-type: none"><li>Correspond à des températures élevées, Indices Biométéorologiques (IBM) proches ou en dessous des seuils, qui persistent dans le temps (plus de trois jours).</li><li>Cet épisode est associé à une vigilance météorologique jaune.</li></ul>	ARS
Canicule	<ul style="list-style-type: none"><li>Période de chaleur intense, les IBM dépassent les seuils pendant 3 jours et trois nuits consécutifs.</li><li>Cela est associé au niveau de vigilance météorologique orange.</li></ul>	Préfet
Canicule Extrême	<ul style="list-style-type: none"><li>Episode de canicule exceptionnel par sa durée, son intensité et son étendue géographique.</li><li>Cela est associé au niveau de vigilance météorologique rouge.</li></ul>	Etat

Nota : l'avertissement chaleur est météorologique → Préfet → Collectivités  
31° le jour et 24° la nuit durant 3 jours consécutifs

### **Niveau de Veille Saisonnière du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre**

L'institut de Veille Sanitaire (In. V. S.) et Météo France mettent en place leur procédure de veille quotidienne climatique et sanitaire. Tous les services concernés, au niveau national, départemental et communal vérifient que les dispositifs d'alerte soient opérationnels. Les coordonnées des personnes fragiles sont vérifiées. Une attention particulière est portée aux dates de leurs éventuels départs en vacances. Des messages de recommandations sanitaires sont diffusés.

### **Niveau Pic de chaleur (niveau jaune)**

Phase de veille renforcée qui répond au niveau de vigilance jaune de la carte météorologique.

Il correspond à trois situations distinctes :

- Un pic de chaleur important mais ponctuel (un à deux jours)
- Des températures proches des seuils de canicule mais sans certitude d'évolution pour les jours suivants
- Une probable intensification de la chaleur.

L'ARS informe et communique surtout en veille de week-end et de jour férié.

### **Niveau Episode persistant de chaleur (niveau jaune)**

Températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieures à 3 jours) pour lesquels les Indices Biométéorologiques (IBM) sont proches ou en dessous des seuils départementaux ; ces situations constituant un danger pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de l'activité physique.

### **Niveau d'Alerte Canicule (niveau orange)**

Il est déclenché lorsque Météo France prévoit des dépassements de températures (vigilance orange) En fonction des données météorologiques locales (pour les Alpes-Maritimes : 31° le jour et 24° la nuit durant 3 jours consécutifs) et des données sanitaires, le préfet de chaque département peut déclencher l'alerte canicule en lien avec L'ARS.

Les mesures de gestion adaptées à la prise en charge des personnes à risque sont :

- ▶ Assister les personnes âgées isolées en mobilisant les services de soins infirmiers à domicile, les associations et services d'aide à domicile, et les associations de bénévoles, en liaison avec le Conseil général et les communes, dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels (Plan Vermeil),
- ▶ S'assurer de la permanence des soins auprès des médecins de ville et de la bonne réponse du système de soins,
- ▶ Mobiliser les E.H.P.A.D et les Résidences Autonomie (Plans Bleus),
- ▶ Veiller à l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis (supermarchés, bâtiments publics...) en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et les communes,
- ▶ Faire face à un afflux de victimes dans les établissements de santé (Plans Blancs).

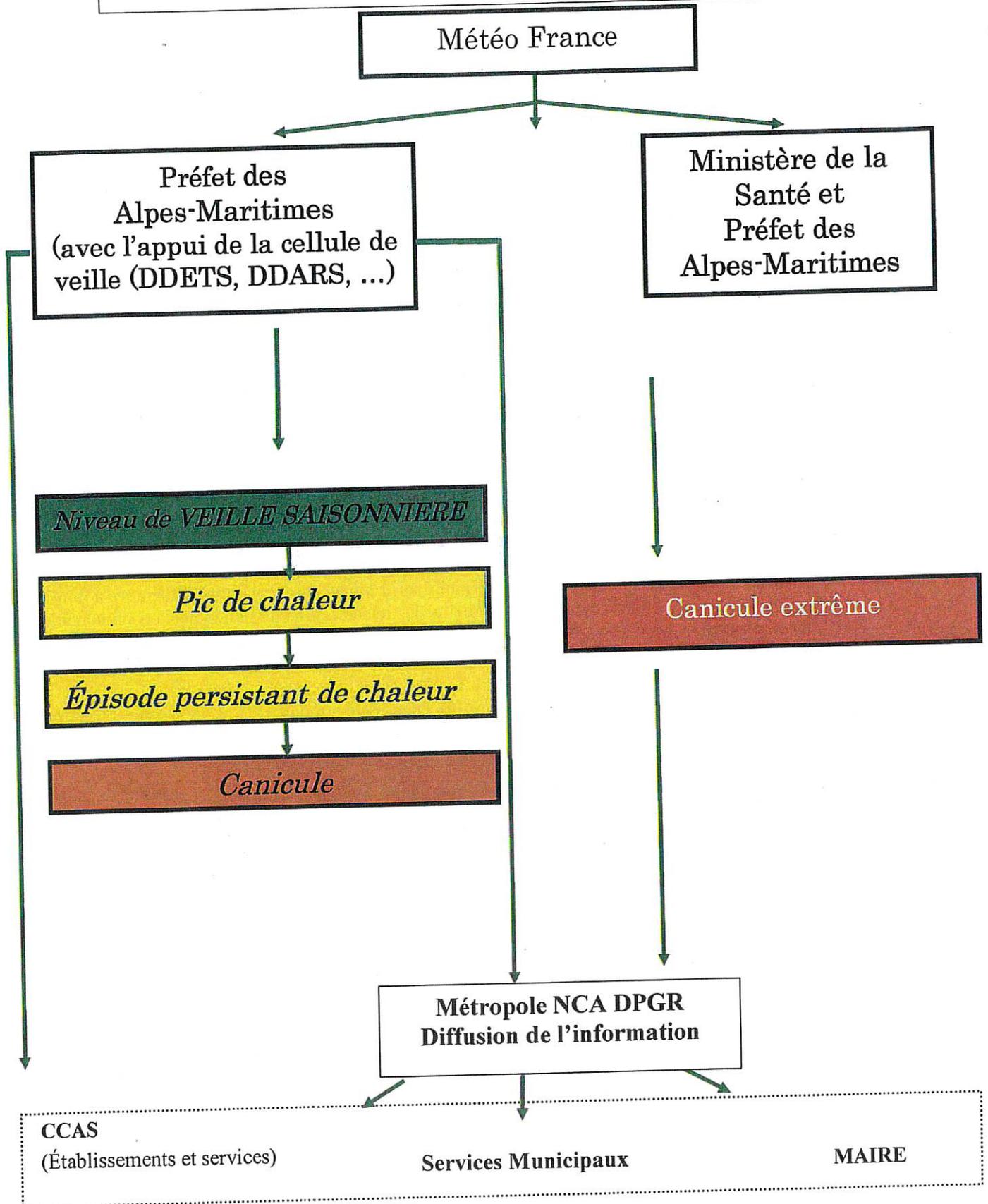
### **Niveau de Canicule Extrême (carte de vigilance rouge)**

Il est déclenché par le Premier Ministre si le phénomène, par sa durée, son intensité ou par son étendue géographique, entraîne, ou est susceptible d'entraîner des effets collatéraux (difficultés en approvisionnement en eau potable ou en électricité, saturation des hôpitaux ou de la chaîne funéraire). Les préfets de chaque département mettent en œuvre les éléments du dispositif O.R.S.E.C. Une cellule interministérielle de crise est réunie (C.I.C.).

En tout état de cause, le respect des compétences de chacun des acteurs est essentiel pour assurer la bonne mise en œuvre du Plan canicule.

Il revient aux préfets de garantir l'articulation opérationnelle entre les ARS et les DDETS/PP dans la mise en œuvre du dispositif « canicule ».

# Les niveaux d'activation du plan canicule et le déclenchement de l'alerte canicule



2

-

**LES MISSIONS DE LA VILLE  
ET DU C.C.A.S. EN NIVEAU  
DE VEILLE SAISONNIERE**

## II - LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. EN NIVEAU DE VEILLE SAISONNIERE :

Le dispositif s'articule autour de trois axes :

- ✦ Les actions d'informations préventives auprès du public, la communication relative au dispositif du C.C.A.S,
- ✦ La gestion du Registre des Personnes Fragiles Isolées,
- ✦ La mobilisation des services et la mise en œuvre d'actions en cas d'alerte canicule.

### 1. LES ACTIONS D'INFORMATIONS PREVENTIVES (COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES) SUR LES RISQUES LIES A LA CANICULE ET LA COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF DU C.C.A.S:

#### 1.1 Auprès du grand public

Affiches Santé Publique France + Affiches et flyers relatifs au Registre des personnes fragiles isolées sont diffusés dans l'ensemble du CCAS, les bâtiments communaux, les bâtiments communautaires en particulier dans les lieux d'accueil public C.C.A.S., Mairie et Mairies de territoire et également grâce à la mobilisation de nombreux partenaires et bénévoles.

#### 1.2 Auprès des publics et agents du C.C.A.S.

Chaque agent communique au public qu'il accompagne les mesures préventives.

#### Pour les personnes inscrites sur le Registre

Un courrier leur est adressé début juin, auquel est joint un flyer d'informations préventives et les modalités d'intervention, en cas d'alerte, des agents du CCAS et des bénévoles. Le lien est actualisé tout au long de l'année ce qui permet un suivi régulier.

#### Pour les bénéficiaires du Service Autonomie à Domicile

Un flyer d'informations préventives est diffusé.

Il est à noter que les mesures de prévention canicule sont intégrées aux pratiques professionnelles des agents intervenants à domicile (fiche technique spécifique); notamment aides à domicile, aides-soignantes.

#### Pour les bénéficiaires des Etablissements pour personnes âgées

Les établissements mettent à jour et adressent à l'Agence Régionale de santé (A.R.S) et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, le Plan Bleu de chaque établissement (EHPAD, Résidences Autonomie).

Le personnel est mobilisé, des actions d'informations et des formations sont mises en œuvre.

#### Concernant les Agents mobilisés C.C.A.S et les bénévoles (Associations et particuliers)

Une formation peut être dispensée début juin aux Agents mobilisés le souhaitant, et aux bénévoles participants au dispositif de surveillance des personnes inscrites sur le Registre.

### 1.3 Auprès des partenaires du CCAS, organismes institutionnels, professionnels médicaux et sociaux

Un dossier relatif au dispositif C.C.A.S. est adressé aux organismes suivants :

- ✦ Préfecture
- ✦ DDETS
- ✦ A.R.S
- ✦ Conseil Départemental des Alpes Maritimes,

Le réseau partenarial du Service Social Seniors / Service Lien Social Seniors sera informé de la disponibilité des documents sur Internet.

Les informations concernant le plan canicule seront mises en ligne sur Internet par les services compétents et accessibles à l'ensemble de nos partenaires.

### 1.4 Portail Intranet et Site Internet

Une information et des documents téléchargeables sont accessibles aux agents de la Ville, de NCA Métropole et du CCAS sur le Portail intranet commun DOMUS, ainsi que pour le public et les professionnels, sur [www.ccas-nice.fr](http://www.ccas-nice.fr) (lien avec le site Internet de la Ville de Nice [www.nice.fr](http://www.nice.fr)) et de la Métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que sur [www.nice.fr](http://www.nice.fr), rubrique Santé Social.

## 2. LA GESTION DU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ISOLEES

### 2.1. Cadre législatif

- ✦ *Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,*
- ✦ *Décret n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004.*

La loi du 30 juin 2004 instaure un dispositif de veille et d'alerte effectif tout au long de l'année qui organise, dans le cadre d'un Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence pouvant être activé par le Préfet, la prévention de risques exceptionnels (canicule, grands froids, épidémie...).

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de veille et d'intervention de proximité à même de porter secours et assistance aux personnes vulnérables en cas de crise.

Le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et personnes handicapées, isolées et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

Monsieur le Maire de la Ville de Nice a confié au Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée niçoise, la gestion de ce registre.

Cette mission est assurée par le Service Lien Social Seniors, dont la personne référente est Madame Lauriane MORELLI :

Service Lien Social Seniors  
11 rue Saint François de Paule  
06 364 NICE Cedex 4  
Tél : 04 93 135 135  
Port. : 06 22 72 32 97 – mail : [sage@ccas-nice.fr](mailto:sage@ccas-nice.fr)

La demande d'inscription sur le Registre des personnes fragiles, isolées, domiciliées sur la commune de Nice est basée sur le volontariat. C'est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

## 2.2. Qui peut figurer sur le registre, conditions d'inscription

Les personnes domiciliées sur la commune de Nice et

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail ou en invalidité
- adultes handicapés,

## 2.3. Qui peut inscrire

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (famille, ami, proche...).
- Les professionnels (médecins, infirmiers, services hospitaliers et sociaux...) avec une information préalable à la personne ou le recueil de son assentiment.

## 2.4. Comment s'inscrire

- Sur simple appel téléphonique au 04 93 135 135 (numéro d'appel unique) du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45,
- Par courrier, adressé au Service Lien Social Seniors - 11 rue Saint François de Paule, 06364 Nice cedex 4,
- Par Internet, sur le site [www.ccas-nice.fr](http://www.ccas-nice.fr) en téléchargeant la demande d'inscription.

## 2.5. Confirmation de l'inscription et garantie de confidentialité

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le Registre des personnes fragiles isolées est adressé à la personne inscrite et la personne est contactée téléphoniquement.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental à partir de sa demande exclusive.

Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant conformément aux directives de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

## 2.6. Suivi des personnes inscrites sur le Registre

Ce Registre, strictement confidentiel, est un moyen susceptible de repérer et venir en aide aux personnes fragiles et isolées qui y sont inscrites, et ce, tout au long de l'année.

Leur vulnérabilité peut nécessiter à tout moment la mise en place d'actions et d'aides en coordination avec les différents services internes du CCAS et également avec nos partenaires.

Aussi, ce n'est pas seulement dans le cadre de grosses chaleurs, de grands froids ou de pandémies que les personnes inscrites sont contactées.

Tout au long de l'année, des appels téléphoniques permettent :

- de lutter contre la solitude,
- de déceler d'éventuelles modifications de la situation de la personne,
- de déclencher des actions susceptibles de les aider dans le cadre de leur maintien à domicile.

De plus, ont été instaurés des « appels anniversaires » représentant un moment privilégié, une prise en charge personnalisée et un suivi plus individualisé pour la plupart.

L'action est renforcée par la possibilité de bénéficier de visites à domicile dans le cadre de « visites de convivialité ».

Des agents de lien social ont la charge de cette mission.

### **2.7. Les obligations des personnes inscrites sur le Registre**

Les personnes doivent informer de leurs absences du domicile (hospitalisation quand cela est possible, de leur départ en famille, de voyage ou déménagement) afin d'éviter la mise en œuvre d'actions plus soutenues en cas de non-réponse téléphonique de leur part.

## **3. LA MOBILISATION DES SERVICES**

Le niveau de veille saisonnière permet aux services et structures de se préparer afin d'être réactifs en cas de déclenchement des niveaux suivants :

La Ville et le CCAS s'assurent pour chacun en ce qui le concerne :

- de l'installation d'une pièce rafraîchie ou climatisée dans les établissements communaux (Etablissements pour personnes âgées, Centres AnimaNice, crèches, etc ...) ou communautaires,
- de la programmation d'horaires modulés d'ouverture des lieux climatisés,
- des possibilités d'accueil séquentiel de jour dans des locaux rafraîchis,
- de la formation des professionnels employés dans leurs structures,
- de l'identification de lieux climatisés pouvant permettre d'accueillir les personnes à risque vivant à domicile,
- de l'identification des points de distribution d'eau destinés à la consommation humaine (liste des bornes et fontaines d'eau potable gratuite).

Le CCAS s'assure de la diffusion de messages vocaux téléphoniques auprès des personnes recensées sur le registre.

3

-

**L'ALERTE**

### **III - L'ALERTE :**

#### **1. LES DIRECTIONS ET PERSONNES ALERTEES PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE**

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques diffuse l'alerte, soit en provenance de la préfecture des Alpes Maritimes, soit en provenance de METEO France, par messagerie vers chacune des personnes suivantes :

- M. Anthony BORRÉ : 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire – délégué à la proximité, à la sécurité, au logement et à la rénovation urbaine
- Mme Jennifer SALLES : Adjointe au Maire de la Ville de Nice, Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Nice, déléguée aux Seniors et aux Solidarités
- M. Bastien NESPOULOUS, Directeur général des services
- Mme Hélène DELMOTTE : Directrice générale adjointe, solidarité et Cohésion Sociale
- Mme Véronique BORRÉ : Directrice générale adjointe, Sécurité, Proximité et Citoyenneté
- M. Serge MASSIERA : Directeur général adjoint Famille, Education, Sports et Loisirs
- Mme Cathy HERBERT : Directrice générale du CCAS
- Mme Nathalie JOUFFRE : Adjointe déléguée aux Politiques Sociales
- Mme Sylvie TOUNSI : Directrice Vie des Seniors et Autonomie du CCAS
- Mme Anne-Lise MANDRINO : Adjointe à la Directrice Vie des Seniors et Autonomie du CCAS
- Mme Anne-Marie DOGLIOLI : Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs
- Mme Lauriane MORELLI : Responsable du Service Lien Social Seniors / Astreinte ACS-CCAS
- Mme Julie LORENZINI : Directrice de la Proximité et de la Vie des quartiers
- Mme Stéphanie CASALTA : Directrice de la Famille
- M. Emmanuel CHARLOT : Directeur des Sports
- M. Sébastien CARLETTO : Directeur de l'Education
- M. Bruno GILET : Directeur de la Restauration Scolaire et Collective
- M. Frédéric CHENU : Directeur Enfance et de la Jeunesse
- Mme Patricia SARAUX : Directrice de la Santé
- M. David-Alexandre ANGELLA : Directeur des Seniors, des Animations et des Associations

- **M. Frédéric GAROFALO** : Responsable du Territoire Nice-Ouest
- **M. Nicolas DEMARTINI** : Responsable Territorial Collines et Littoral est
- **M. Sébastien DAUMAS** : Responsable du Territoire Cœur de Nice
- **M. Michel GRECO** : Responsable du Territoire Rives du Paillon
- **Mme Anaïs NAPOLITANO** : Responsable du Territoire Nice Historique
- **M. Patrice TRAPANI** : Responsable du Territoire Hauts de Nice
- **Mme Gaëlle MISSIONIER** : Directrice déléguée à la Presse
- **Mme Isabelle Henry** : Attachée de Presse

## **2. LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU CCAS EN CAS D'ALERTE**

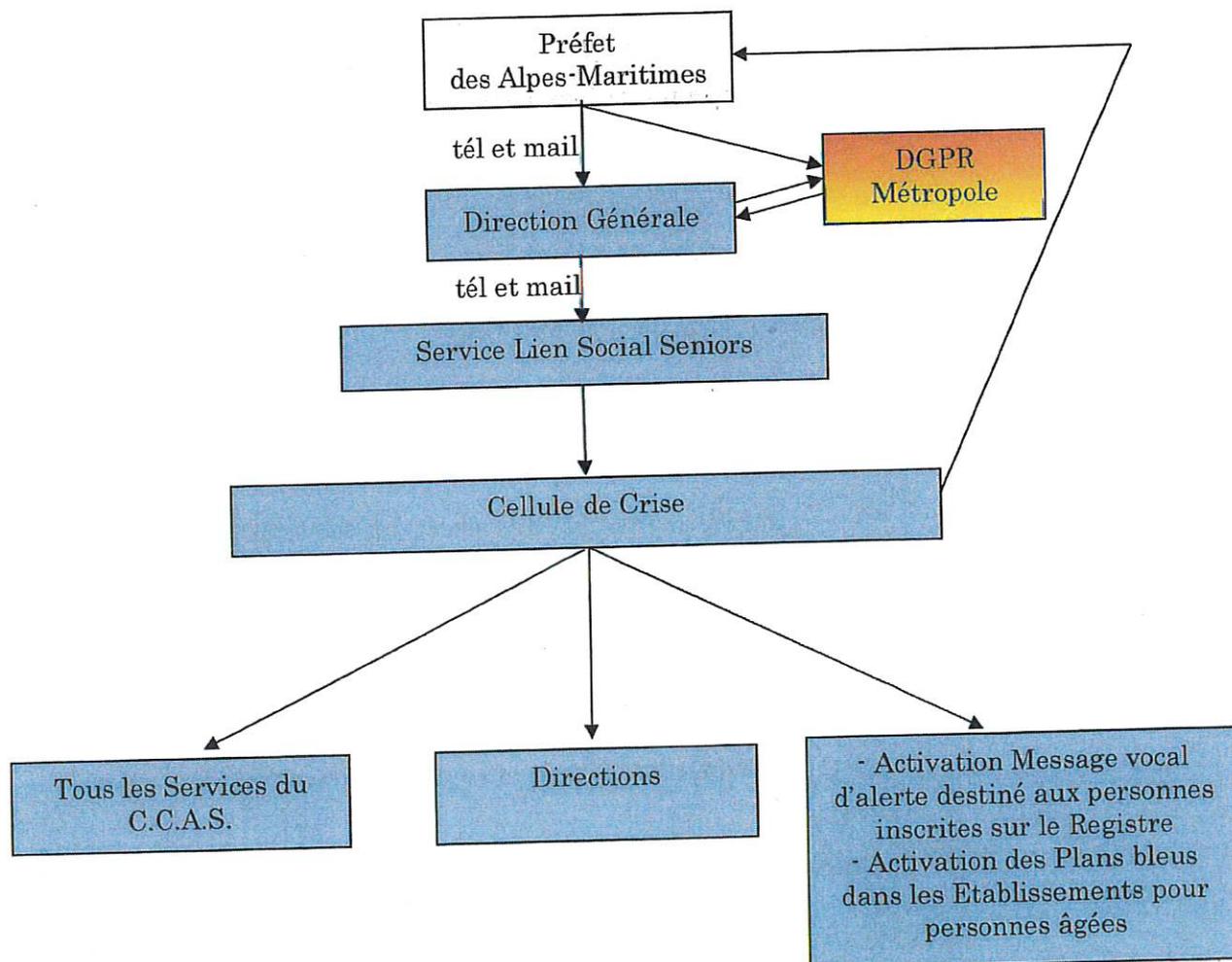
- La Ville et le CCAS assurent, pour chacun en ce qui le concerne :
  - l'information immédiate de la Préfecture si perturbation importante de la qualité ou de la distribution de l'eau (mairie et Métropole Nice Côte d'Azur),
  - le relais des informations par tous les moyens dont ils disposent, auprès de la population ou des associations de personnes âgées ou dépendantes, des recommandations préventives et curatives envoyées par le ministère ou la préfecture,
  - une communication la plus large possible sur le déclenchement du plan canicule auprès de la population,
  - l'encouragement d'une solidarité de proximité,
  - la mobilisation de leurs personnels présents au plus près de la population,
  - l'activation de la cellule de crise du CCAS
  
- *La commune* élargit les horaires d'ouverture des piscines municipales et des bibliothèques (climatisées)
  
- *La Ville et le CCAS* s'assurent que les établissements communaux disposent des personnels suffisants, des équipements et matériels en état de marche, et produits de santé spécifiques aux températures extrêmes.
  
- *La Métropole Nice Côte d'Azur* ayant comme compétence transférée « l'alimentation en eau potable », elle assure le suivi de la qualité et de la distribution de l'eau potable et tient le maire informé :

### **En Niveau de mobilisation maximale**

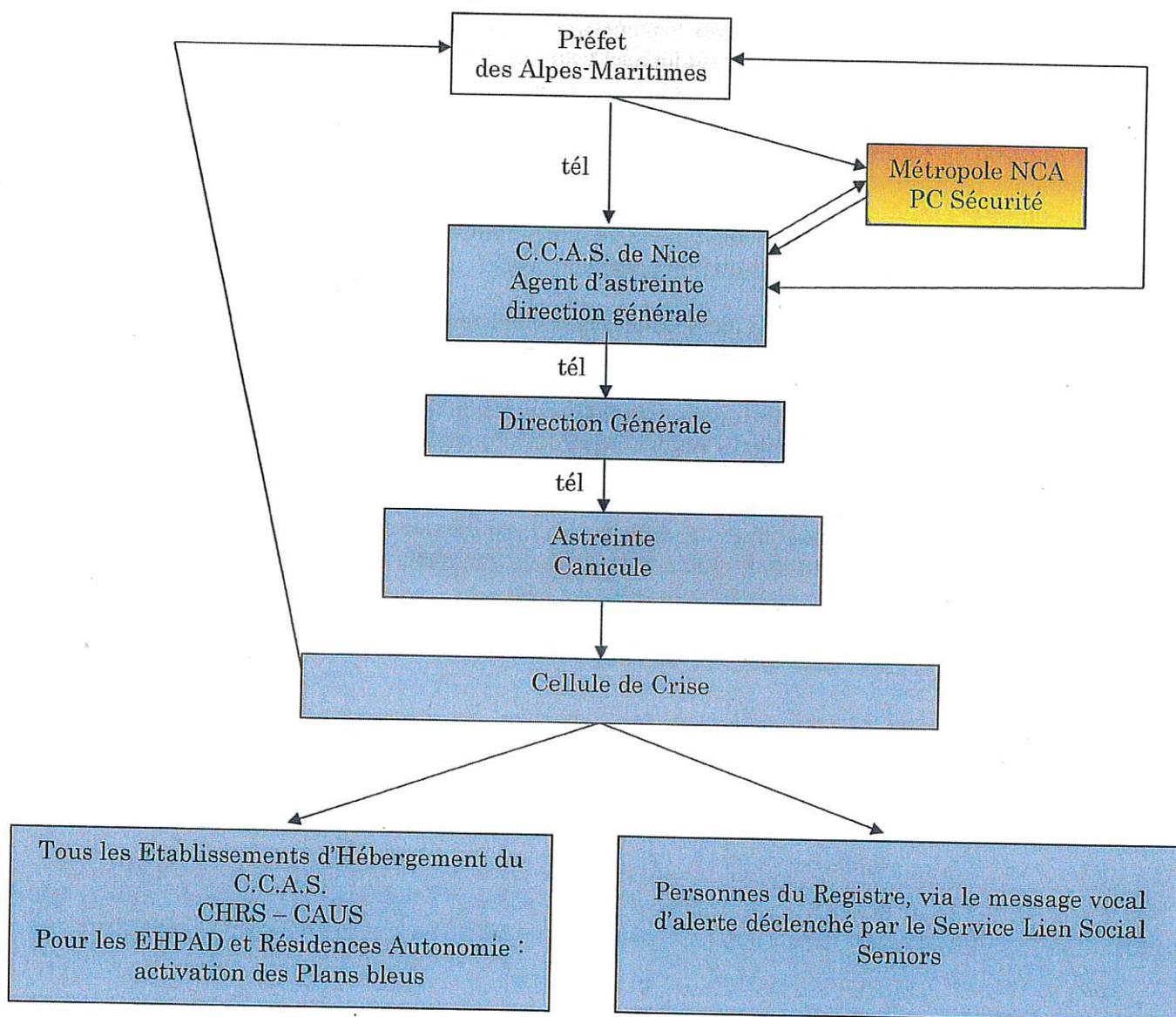
- La Ville et le CCAS assurent le renforcement des actions déjà menées aux niveaux précédents. Ils mobilisent les bénévoles recensés pour interventions auprès des personnes fragiles et isolées inscrites sur le registre ouvert au :  
**Service Lien Social Seniors du CCAS – 11 rue Saint François de Paule**
- Le Maire peut réunir une cellule de crise en mairie
- La levée du dispositif est décidée par le Préfet ou le premier ministre

### 3. LA PROCEDURE D'ALERTE CANICULE DU CCAS

#### 3.1 PENDANT LES HEURES DE SERVICE



### 3.2. PROCEDURE D'ALERTE EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE



### 3.3 - PROTOCOLE D'ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE :

A réception de l'alerte Canicule, déclenchée par Monsieur le Préfet, soit par e-mail ([dg@ccas-nice.fr](mailto:dg@ccas-nice.fr)) ou par téléphone (04 93 13 51 24) la cellule de crise est activée.

1/ Pendant les heures de travail, la Direction Générale donne la consigne, par téléphone, au Service Lien Social Seniors, d'envoyer les messages d'alerte préétablis de convocation à la cellule de crise (par l'intermédiaire du logiciel d'envois multiples « Everyone »).

En dehors des heures de travail, l'alerte est reçue par l'agent d'astreinte de Direction Générale (06 24 64 03 34 – [astreintedg@ccas-nice.fr](mailto:astreintedg@ccas-nice.fr)). Celui-ci transmet sans délai l'information à la Direction Générale et à l'astreinte canicule. Le Directeur Général ou ses Adjoint(e)s, en fonction de la situation (soirée, jour férié, week-end) définit les procédures à mettre en place et mobilise l'agent d'astreinte canicule qui est en disponibilité téléphonique pour qu'il envoie les messages préétablis de convocation à la cellule de crise.

2/ La cellule de crise, convoquée par les messages d'alerte préétablis, a pour objectif de décider des actions mises en œuvre dans les différents sites et services et de les coordonner. Elle a aussi pour charge de gérer les demandes de renforts et de remplacement lorsque l'action impose une mobilisation dans la durée. Elle a notamment pour mission de demander soit au service du Lien Social Seniors en semaine soit à l'agent d'astreinte en week-end d'envoyer les messages aux bénéficiaires du registre.

Selon la décision du Directeur Général, les membres de la cellule de crise décisionnelle disposent de deux heures maximum, à réception du message, soit pour se rendre au 4 place Pierre Gautier – 4<sup>e</sup> étage – soit se connecter en Visio.

Les affectations sont référencées dans le tableau ci-après.

**PLAN CANICULE 2025 C.C.A.S.- MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL**

SERVICE	TITULAIRE	TEL	MAIL	SUPPLEANT	TEL	MAIL	CELLULES
Direction Générale	Cathy HERBERT	04.93.13.51.24 06.45.16.80.50	cathy.herbert@ccas-nice.fr	Nathalie JOUFFRE	04.93.13.52.41 06.14.04.45.49	nathalie.jouffre@ccas-nice.fr	D
Direction Vie des Seniors et Autonomie	Sylvie TOUNSI	04.93.13.51.85 06.83.97.28.62	sylvie.tounsi@ccas-nice.fr	Anne-Lise MANDRINO	04.97.13.36.67 06.89.23.02.91	anne-lise.mandrino@ccas-nice.fr	D
Médecin coordinateur				Dr David FISCHLER	04 93 87 57 07	david.fischler@ccas-nice.fr	D
				Dr Franck POURREZ	04 93 84 63 56	Franck.pourrez@ccas-nice.fr	D
				Dr Imen FRAIHAT	04 93 89 41 06	Imen.fraihat@ccas-nice.fr	
SAD	Mathieu LABROSSE	04.93.13.51.59 07.75.23.28.10	mathieu.labrosse@ccas-nice.fr	Julie COMMEAU	07.75.23.46.08	julie.commeau@ccas-nice.fr	O
Service Social Seniors	Caroline HALFON	04.93.13.51.84 06 15 92 11 27	caroline.halfon@ccas-nice.fr	Cathy FORTERRE Séverine BASSIGNOT Noam DAIF	07.79.64.06.91 06.20.72.33.72 07.89.87.06.89	cathy.forterre@ccas-nice.fr severine.bassignon@ccas-nice.fr noam.daif@ccas-nice.fr	O
Service Lien Social Seniors - Vie Sociale et Sanitaire	Lauriane MORELLI	04.93.13.52.91 06.22.72.32.97 06.60.87.87.07	lauriane.morelli@ccas-nice.fr	Caroline HALFON	04.93.13.51.84 06 15 92 11 27	caroline.halfon@ccas-nice.fr	D
D.R.T.J.M.G	Jean-Paul VELLA	04.93.13.51.28 06.03.29.55.50	jean-paul.vela@ccas-nice.fr	Marie-Emilie SOMA	04.93.97.93.27	marie-emilie.bernardi@ccas-nice.fr	D
Communication	Catherine DELIN	06.15.40.10.45 04.97.13.22.36	catherine.delin@ville-nice.fr	Sabrina LEFRESNE	06.24.36.43.94	sabrina.lefresne@ccas-nice.fr	D
Direction de l'Inclusion sociale et de l'accès aux droits	Michel GONELLA	04.93.13.51.62 06.14.32.00.93	michel.gonella@ccas-nice.fr	Véronique AUVARO Zohra ESSID Patricia VAYSSE-KLEINHANS Françoise PALLANCA	06.22.73.59.96 06.72.83.78.29 06.30.76.49.36 04.97.13.26.25	Veronique.auvaro@ccas-nice.fr Zohra.essid@ccas-nice.fr patricia.kleinhans@ccas-nice.fr francoise.pallanca@ville-nice.fr	D
Direction de la Prévention et du Développement Social	Cécile DESPLANQUES	04.89.98.11.48 06.12.75.52.79	cecile.desplanques@ccas-nice.fr	Cornel LAZAR	06.16.10.17.04 04.97.13.30.53	cornel.lazar@ccas-nice.fr	D

REFERENTS VILLE DE NICE	
Relations publiques et Presse	Isabelle HENRY 06.75.31.49.39
	Isabelle.henry@ville-nice.fr

**PLAN CANICULE 2025 C.C.A.S.  
ASTREINTES WEEK-END**

<b>SERVICE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Direction Générale	06.24.64.03.34
Direction Vie Sociale et Autonomie	06.18.95.64.00
Astreinte Canicule	06.03.50.47.66
D.R.T.I.M.G.	07.79.67.42.33
Direction de l'Inclusion Sociale et de l'accès aux Droits	06.14.11.14.50

4

-

## **LES FICHES «ACTIONS»**

IV - 1. Fiches Actions du CCAS

IV - 2. Fiches Actions Ville de Nice

IV - 3. Fiches Moyens

## IV - 1. Fiches Actions du CCAS

### FICHE ACTIONS N°1 SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE

#### EN VEILLE SAISONNIÈRE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Assurer une vigilance de la boîte mail [dg@ccas-nice.fr](mailto:dg@ccas-nice.fr) et du téléphone,
- Transmettre les informations reçues au Directeur Général ou à l'Adjointe du Directeur Général,
- Participer aux exercices effectués.

#### EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) et ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Assurer une vigilance quotidienne de la boîte mail [dg@ccas-nice.fr](mailto:dg@ccas-nice.fr) et du téléphone,
- A réception d'un message d'alerte, transmettre cette information sans délai au Directeur Général ou à l'Adjointe du Directeur Général.

#### EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Mettre à disposition des membres de la cellule de crise décisionnelle, la salle du Conseil d'Administration (1<sup>er</sup> étage-4 place Pierre Gautier), les matériels suivants :
- Micro-ordinateur portable (celui de la commission permanente)
- Tableau papier et feutres
- Assurer une présence permanente
- Se tenir à disposition des membres de la cellule de crise pour la réalisation des actions administratives nécessaires
- Transmettre tous les appels en lien avec le plan canicule directement à la cellule de crise

#### EN ALERTE CANICULE EXTRÊME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

## FICHE ACTIONS N° 2

### SERVICE COMMUNICATION-RELATIONS EXTERIEURES- PARTENARIATS

#### AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Réceptionner du Service Lien Social Seniors tous les documents mis à jour validés par la DG, à mettre en ligne sur le site Internet du CCAS,
- Mise en ligne sur le site internet du dossier d'information et des documents téléchargeables à destination des professionnels et du public.
- Préparer le plan de communication

#### VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

- Sensibiliser et informer la population aux dangers de la canicule et sur les mesures proposées par le CCAS + rappel du numéro d'appel pour le Registre des Personnes Fragiles Isolées 04 93 135 135 via les supports de communication ci-dessous :
1. Presse et médias en lien avec le service presse de la Ville de Nice : rédiger des communiqués de presse, interviews radios et télévisées
  2. Site internet et réseaux sociaux : Publication de messages d'alerte, conseils pratiques, visuels informatifs
  3. Affichage public : Panneaux d'information, affiches dans les lieux publics stratégiques (mairies, écoles, transports en commun)
  4. Brochures et flyers : Distribution de supports d'information physique dans les administrations et lieux publics

#### PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Maintenir l'information sur les différents supports de communication

#### EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Maintenir l'information sur les différents supports de communication

#### CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Participer à la cellule de crise décisionnelle,
- Être à disposition pour assurer uniquement sur demande de la Direction générale toutes les actions de communication.

#### CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

## **FICHE ACTIONS N° 3**

### **D.R.T.I.M.G**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Conseiller les Responsables en matière de sécurité
- Installer les matériels nécessaires
- Vérifier les climatisations des différents services et établissements
- À la suite de la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAFJ, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

#### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

#### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent

#### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

#### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

## FICHE ACTIONS N° 4

### AGENT D'ASTREINTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

#### AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier que la messagerie [astreintedg@ccas-nice.fr](mailto:astreintedg@ccas-nice.fr) fonctionne correctement sur le Smartphone de l'astreinte.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
  - Noter la date et l'heure de l'appel
  - Noter l'origine et le texte du message
  - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors : [sage@ccas-nice.fr](mailto:sage@ccas-nice.fr) dès l'ouverture des bureaux ou solliciter l'agent d'astreinte le week-end

#### VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre) :

- A réception du mail d'alerte sur la messagerie [astreintedg@ccas-nice.fr](mailto:astreintedg@ccas-nice.fr) pour l'activation en niveau « PIC DE CHALEUR OU EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR » :
  - Noter la date et l'heure de l'appel
  - Noter l'origine et le texte du message
  - Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
  - Noter la date et l'heure de l'appel
  - Noter l'origine et le texte du message
  - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors dès l'ouverture des bureaux ou solliciter l'agent d'astreinte canicule le week-end.
- Participer à un exercice éventuel organisé pendant la période d'astreinte en assurant les missions définies dans la fiche d'astreinte dédiée.

#### PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) :

- Assurer une veille permanente du téléphone et de la messagerie de l'astreinte DG,
- A réception d'une alerte téléphonique pour l'activation en niveau « ALERTE CANICULE » :
  - Noter la date et l'heure de l'appel
  - Noter l'origine et le texte du message
  - Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale sans délai.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors :
  - Noter la date et l'heure de l'appel
  - Noter l'origine et le texte du message
  - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors dès l'ouverture des bureaux ou solliciter l'agent d'astreinte canicule le week-end.

#### EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur

#### CANICULE (chaleur intense-températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits):

- A réception de toute communication concernant le plan canicule :
  - Prendre les informations et les coordonnées de l'appelant
  - Transmettre ces éléments à la Direction Générale
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
  - Noter la date et l'heure de l'appel
  - Noter l'origine et le texte du message
  - Alerter par téléphone cette information à l'agent d'astreinte canicule sans délai.

#### CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Renforcer, autant que nécessaire, les actions mises en place aux niveaux précédents

**FICHE ACTIONS N° 4-1**  
**AGENT D'ASTREINTE CANICULE/ WEEK-END ET JOURS**  
**FÉRIÉS**

**VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Vérifier régulièrement le fonctionnement du site d'envois multiples par des essais internes,
- Réaliser, à la demande de la Direction Générale, un envoi multiple réel dans le cadre d'un exercice,
- Participer aux exercices effectués,
- Organiser et assurer l'astreinte nécessaire durant toute la période.

**PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Assurer une veille permanente du téléphone du service concerné,
- Tenir à disposition immédiate les listes d'envoi ainsi que les codes d'accès au logiciel d'envois multiples,
- A réception de l'ordre, transmettre, dans le délai demandé, le message d'alerte approprié.

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):**

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur

**CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :**

- A réception de l'ordre de l'astreinte Direction Générale, transmettre, dans le délai demandé, le message d'alerte approprié aux agents d'astreinte du week-end par le biais du logiciel d'envois multiples
- Participer à la cellule de crise,
- Être à disposition pour assurer **uniquement sur demande de la Direction Générale** tous les envois de message nécessaires (message d'alerte, messages aux bénéficiaires du registre, aux bénévoles, ...) par le biais du logiciel d'envois multiples.
- S'assurer que les bénéficiaires les plus vulnérables soient contactés sous 48 heures.

**CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :**

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

**FICHE ACTIONS N°5**  
**DIRECTION ADMINISTRATIVE FINANCIERE**  
**ET JURIDIQUE**

**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE ».
- Planifier les absences des personnels du service, qui seront sollicités pour les appels aux séniors.
- Réceptionner les affiches transmises.

**EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

et **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR** (chaleur intense supérieure à 3 jours) :

- Transmettre à la Direction Générale toute difficulté identifiée

**EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) et CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité):**

- Participer à la cellule de crise décisionnelle

## FICHE ACTIONS N°6 RESPONSABLE SERVICE GESTION DU PERSONNEL

### AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- En lien avec le Service Lien Social Seniors, initier et centraliser le recensement des agents mobilisés (avec les périodes d'absences prévues entre le 1er juin et le 15 septembre), dans les services et directions de l'Institution

### EN VEILLE SAISONNIERE :

- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

### EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

et EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours) :

- Rappeler aux différents services et structures les procédures de remontée d'informations lors du rappel des personnels en congés ou de modification des amplitudes horaires
- Préparer la mise en œuvre des procédures liées aux dispositions compensatoires envisageables
- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

### EN ALERTE CANICULE (chaleur intense - température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Collecter les informations sur les rappels de personnels en congés auprès des Directions
- Collecter les informations sur les modifications d'amplitude horaire de travail auprès des Directions
- Conseiller la Direction Générale sur les dispositions compensatoires à destination des personnels rappelés ou sollicités en dehors de leurs horaires de travail.
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

### EN ALERTE CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Conseiller la Direction Générale sur les actions à renforcer ou à mettre en place
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

## FICHE ACTIONS N°7 AGENTS MOBILISÉS CCAS

### AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Participer à la réunion d'information
- S'assurer que les coordonnées professionnelles des agents mobilisables transmises par les 5 directions du CCAS de la Ville de Nice au Service Lien Social Seniors, soient valides.

### VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

- Transmettre au Service Lien Social Seniors toutes nouvelles coordonnées durant les horaires de bureau

### PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense):

- Garder son téléphone à proximité immédiate
- Être prêt à se mettre à disposition du Service Lien Social Seniors

### EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance des actions mises en place en pic de chaleur

### CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Se mettre à disposition du Service Lien Social Seniors
- Réaliser les suivis individuels des personnes indiquées
- Compléter sur le logiciel SAGE le suivi des personnes confiées et signaler au Service Lien Social Seniors tout problème constaté
- Transmettre, dès la fin de l'alerte, la fiche statistique

### CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir et renforcer les actions du niveau précédent

## FICHE ACTIONS N°8 DIRECTION VIE DES SENIORS ET AUTONOMIE

### AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...) dans les Résidences Autonomie et E.H.P.A.D.
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...) dans les E.H.P.A.D.
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Transmettre au référent marché les besoins exprimés
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Planifier les absences des personnels dans la direction
- S'assurer que la coordination des absences soit effective dans les sites.

### VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement (EHPAD, Résidences Autonomie)
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Sensibiliser les médecins coordonnateurs
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites
- Réaliser une information préventive à destination des personnes âgées (coups de chaleur, insolation, déshydratation, ...)
- Transmettre le Plan Canicule aux autorités compétentes : Préfecture, DDETS, A.R.S, Conseil Départemental des Alpes Maritimes

### PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Informer les Agents
- Vérifier que l'affichage et les documents d'information soient en place et diffusés
- Transmettre au référent marché les éventuels besoins afin de compléter les stocks
- Faire préparer la mise en œuvre des plans bleus
- Faire corriger sans délai les éventuels dysfonctionnements constatés
- Informer la Direction Générale des dysfonctionnements constatés et des mesures correctives prises.

### EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Informer les Agents et insister sur les risques de chaleur intense
- Renforcer la vigilance des actions mises en place en pic de chaleur

### CANICULE (chaleur intense -- température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Conseiller l'autorité dans la mise en œuvre des mesures de prévention
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire assurer un suivi individuel renforcé.
- Répondre aux appels sur l'astreinte DVSA hors horaires de bureau

### CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises aux niveaux précédents

## **FICHE ACTIONS N°8-1**

### **SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :**

- Commander les affiches et les flyers de l'année auprès des services de l'Etat
- Réceptionner et ventiler lesdites affiches et flyers aux différents intervenants en charge de leur diffusion
- Adresser un courrier d'informations sur les modalités d'intervention des personnels, accompagné du flyer de l'année, à chaque personne recensée sur le registre des Personnes Fragiles Isolées.
- Vérifier la mise à jour des dossiers individuels des bénéficiaires
- Recenser les associations partenaires et recueillir les documents sollicités
- Organiser et faire réaliser la formation des agents mobilisés et des bénévoles
- Informer les partenaires, lors de la réunion préparatoire, sur la disponibilité des documents sur internet
- Effectuer la mise à jour des listes des agents mobilisés et des partenaires bénévoles
- Faire mettre à jour les fiches actions des différents services du C.C.A.S et des bénévoles dans le cadre d'une alerte éventuelle.
- Planifier les absences des personnels du service
- Planifier les listes d'attributions des personnes âgées aux bénévoles
- Vérifier le fonctionnement des connexions avec le logiciel d'envois multiples,
- Former les agents à la gestion du logiciel d'envois multiples,
- Vérifier l'enregistrement des messages types et leur actualisation éventuelle,
- Réaliser des essais internes d'envois multiples,

#### **VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**

- Participer aux exercices réalisés
- Mettre à jour chaque semaine les listes des bénéficiaires recensés
- Fournir les affiches et flyers demandés par les différents Services et Directions
- Vérifier régulièrement le fonctionnement du site d'envois multiples par des essais internes,
- Réaliser, à la demande de la Direction Générale, un envoi multiple réel dans le cadre d'un exercice,
- Participer aux exercices effectués,
- Organiser et assurer l'astreinte nécessaire durant toute la période.

#### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense):**

- S'assurer du maintien permanent de la mise à jour effective des listes
- Garder le téléphone de service à proximité immédiate
- Assurer une veille permanente du téléphone du service concerné,
- Tenir à disposition immédiate les listes d'envoi ainsi que les codes d'accès au logiciel d'envois multiples
- A réception de l'ordre, transmettre, dans le délai demandé, le message d'alerte approprié

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):**

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur
- Ciblage des appels sur les personnes les plus vulnérables (catégorie C)
- Réaliser des contacts téléphoniques réguliers avec les personnes recensées pour assurer leur suivi en fonction des catégories prioritaires (A, B, C)
- S'assurer du renseignement des fiches de suivi individuel et de la fiche statistique
- Collecter, en fin de période d'alerte ou tous les lundis, les fiches de suivi individuel et les fiches statistiques
- Trier et enregistrer les données individuelles dans le logiciel
- Réaliser le bilan quantitatif et qualitatif de l'évènement
- Transférer sur l'astreinte canicule la ligne téléphonique du Lien Social Seniors (135.135)

## FICHE ACTIONS N°8-1-2 SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS

### CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Assurer le bon fonctionnement de l'astreinte canicule du vendredi 15h45 au lundi 8h30
- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Envoi du message d'informations à destination des personnes âgées recensées
- Ventiler les listes de bénéficiaires par services
- Envoi des listes aux associations bénévoles et aux particuliers
- Transmettre au préfet, à sa demande, la liste qui lui est destinée
- Organiser la mobilisation des personnels du Service Social Seniors, du Service Autonomie à Domicile, du service Aide Sociale, des agents mobilisés du C.C.A.S., des bénévoles et des partenaires
- Inscrire sur le registre les nouveaux particuliers signalés et organiser leur suivi
- Réaliser des contacts téléphoniques réguliers avec les personnes recensées pour assurer leur suivi en fonction des catégories prioritaires (A, B, C)
- S'assurer du renseignement des fiches de suivi individuel et de la fiche statistique
- Collecter, en fin de période d'alerte ou tous les lundis, les fiches de suivi individuel
- Participer à la cellule de crise,
- Être à disposition pour assurer **uniquement sur demande de la Direction générale** tous les envois de messages nécessaires (message d'alerte, messages aux bénéficiaires du registre, aux bénévoles, ...) par le biais du logiciel d'envois multiples

### CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

## FICHE ACTIONS N°8-2 SERVICE SOCIAL SENIORS

### AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Commander des affiches et-plaquettes pour affichage et mise à disposition du public sur les différents sites
- S'assurer du bon fonctionnement du matériel de climatisation et/ou ventilateurs pour les bureaux
- Transmettre aux équipes le « petit livret de l'alerte canicule » et s'assurer de la compréhension de la procédure en cas d'alerte notamment pour les nouveaux agents.

### VEILLE SAISONNIERE (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Participer aux exercices réalisés.
- S'assurer du bon fonctionnement du téléphone portable pour les membres de la cellule de crise et les suppléants.

### PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) :

- Transmettre l'information aux agents du service
- Informer la Direction Vie des Seniors et Autonomie de tous dysfonctionnements et des mesures correctives mises en place
- Rappeler aux personnes reçues ou visitées par les agents du service les précautions à prendre dans cette période
- Rejoindre la cellule opérationnelle si demandé.

### EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieur à 3 jours)

- Même consignes qu'en PIC DE CHALEUR.
- Renforcer l'information préventive auprès du public suivi et notamment envers les personnes les plus fragiles.

### CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Réceptionner la liste territorialisée des personnes à suivre transmise par le Service Lien Social Seniors
- Dupliquer les fiches individuelles de suivi et la fiche statistique type incorporées dans les annexes du plan sauf pour les personnes qui saisissent en direct le logiciel.
- Organiser les appels téléphoniques tous les 2 jours et les visites à domicile nécessaires si la personne ne répond pas ainsi que ses référents ou en cas de doute concernant l'état de santé de l'intéressé.
- Faire un retour tous les soirs au Service du Lien Social Seniors du nombre d'appels du jour et tout événement important à transmettre (hospitalisation, visites à domicile...).
- Mobiliser les intervenants associatifs.
- Assurer, dans chaque territoire, le suivi individuel des personnes assignées et renseigner, sur le logiciel dédié, les appels effectués et les renseignements obtenus. Au besoin mettre à jour la fiche de la personne si changements (nom du médecin traitant, référents, service aide à domicile...).
- Pour les personnes n'ayant pas accès au logiciel, renseigner les fiches individuelles et les fiches statistiques à transmettre au Service Lien Social Seniors dès la fin de l'alerte

### CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Maintenir et renforcer les actions mises en place au niveau précédent.

## **FICHE ACTIONS N°8-3**

### **ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Réceptionner les affiches et flyers et les faire distribuer.
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission, recenser et transmettre la liste des mobilisés.
- À la suite de la sollicitation de la Direction Vie des Seniors et Autonomie, recenser et transmettre les besoins en matériel de climatisation.
- Initier et vérifier la mise à jour des plans bleus dans chaque établissement
- L'ensemble des plans bleus actualisés sont transmis à la Direction Générale, centralisés et validés par la Direction Vie des Seniors et Autonomie qui les transmet également à l'ARS et au Conseil Départemental.
- La Direction Vie des Seniors et Autonomie fait vérifier par les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs que les points concernant l'architecture, le matériel, l'organisation et le fonctionnement sont opérationnels.
- Formation / sensibilisation du personnel par les MEDEC

#### **VEILLE SAISONNIERE : (Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**

- Participer aux exercices réalisés (simulation d'alerte)
- S'assurer de la mise en place dans chaque établissement des affiches d'information
- Les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs doivent mettre en œuvre les points concernant l'organisation, le fonctionnement et le matériel
- Les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs doivent diffuser et mettre en œuvre les conseils individuels pour se protéger, se rafraîchir, boire et manger
- L'équipe médicale, dans chaque établissement et sous la responsabilité du médecin coordonnateur doit surveiller les résidents et alerter leur médecin traitant en cas de besoin

#### **PIC DE CHALEUR (un à deux jours de chaleur intense)**

- La Direction Vie des Seniors et Autonomie transmet l'information aux établissements et rappelle les mesures et les niveaux de vigilance.
- Elle fait vérifier la disponibilité des stocks d'eau et brumisateurs et centralise les besoins.
- Les établissements doivent également transmettre l'ensemble des autres besoins éventuels la Direction Vie des Seniors et Autonomie.

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours) :**

- Suivi des actions mises en place dans les établissements
- Suivi des besoins et des difficultés éventuelles (suivi des effectifs et des stocks)

#### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

La Direction Vie des Seniors et Autonomie doit :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Faire mettre en œuvre le plan bleu dans chaque établissement
- Faire respecter la capacité d'accueil séquentiel de chaque établissement
- Faire organiser l'accueil des personnes extérieures en salle rafraîchie
- Tenir à jour le nombre de personnes extérieures accueillies dans chaque établissement
- Faire compléter régulièrement les stocks de bouteilles d'eau et de brumisateurs dans chaque établissement
- Faire recenser les personnels rappelables dans chaque établissement
- Transmettre les consignes d'action décidées en cellule de crise à chaque établissement
- S'assurer de la réception des consignes et de leur mise en œuvre
- Garantir l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis.

#### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :**

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent.

**FICHE ACTIONS N°8-4**  
**SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**  
**→ DIRECTION**

**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :**

- S'assurer du fonctionnement de la climatisation dans les locaux du SAD.
- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE » de l'ensemble des Responsables de proximité, personnels administratifs, des Référents du repas à domicile et de la Direction.
- Planifier les absences des personnels des personnels dans le service afin de maintenir la continuité.
- Réceptionner et apposer les affiches transmises par le service Communication et les flyers transmis par le Service Lien Social Seniors.
- Transmettre la liste des bénéficiaires au Service Lien Social Seniors pour prise en compte et éviter un doublon dans le suivi individuel chaque début de mois entre juin et septembre.
- Organiser la distribution des flyers de prévention à l'ensemble des personnes accompagnées en début de saison y compris au repas à domicile et à l'ESA.
- S'assurer que les consignes générales liées à la prévention des coups de chaleur et à l'hydratation soient rappelées à l'ensemble des agents

**VEILLE SAISONNIERE : (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**

- Participer aux exercices réalisés
- S'assurer de l'efficacité du dispositif au sein du Service Autonomie à Domicile (SAD)

**PIC DE CHALEUR : (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- S'assurer de la distribution des flyers
- Vérifier le rappel effectif des consignes aux personnels
- Transmettre, une fois par mois, la liste des bénéficiaires au Service Lien Social Seniors pour prise en compte et éviter un doublon dans le suivi individuel

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Transmettre l'information aux personnels
- Faire renforcer la diffusion de l'information préventive auprès des personnes suivies
- Garder le téléphone de service à proximité
- Être prêt à rejoindre la cellule de crise opérationnelle

**CANICULE : (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Faire assurer un suivi plus individualisé des personnes à domicile, piloter et participer aux appels des listes de personnes à contacter.
- S'assurer de la mise en œuvre des consignes.
- Superviser la gestion des situations inquiétantes, organiser les levées de doutes et signaler au Service du Lien Social Seniors les statistiques du SAD.
- En fin de période, participer au bilan et au retour d'expériences.

**CANICULE EXTREME : (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

**FICHE ACTIONS N°8-5**  
**SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**  
**➔ ENCADREMENT DE PROXIMITÉ – AGENTS**  
**ADMINISTRATIFS ET AGENTS DE TERRAIN**

**AVANT QUE LA VELLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Vérifier le stock de brumisateurs et de gourdes pour chaque agent.

**VELLE SAISONNIERE :** (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- Incitation par les Responsables de secteur et les IDEC sur proposition des agents pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

**PIC DE CHALEUR :** (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Les Responsables rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Distribution des flyers de Santé Publique France intitulés « La canicule et nous... », à tous les bénéficiaires par l'ensemble des agents de terrain.

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR :** (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Transmettre l'information aux personnels
- Distribution des flyers intitulés « La canicule comment s'en préserver ? » à tous les bénéficiaires par l'ensemble des agents de terrain.

**CANICULE :** (chaleur intense, température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Les Responsables rappellent aux agents l'ensemble des consignes et leur demandent de mettre en œuvre les consignes du niveau 3, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Surveillance accrue des bénéficiaires pris en soins par les infirmiers coordonnateurs, les infirmiers et les aides-soignants avec une vigilance particulière aux personnes figurant sur la liste des personnes « fragiles isolées » transmise par le Service Lien Social Seniors. Pour ces personnes, les fiches de « transmissions ciblées », consignées informatiquement tiennent lieu de fiche de suivi individuel. Compte tenu du caractère confidentiel de ces fiches (secret médical), elles seront conservées par le SAD.
- Vigilance particulière à l'égard des bénéficiaires de l'aide à domicile sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le Service Lien Social Seniors :
  - Appel téléphonique tous les deux jours des Agents de Planification à toutes les personnes de cette liste.
  - Les fiches individuelles de suivi sont tenues par les Agents de Planification. Si une visite à domicile est organisée, c'est le Responsable de secteur qui complètera la fiche de suivi.
- Réaliser des visites à domicile de levée de doute dans les situations inquiétantes et assurer la gestion urgente de la situation.
- L'IDEC d'astreinte reste spécifiquement mobilisé sur la continuité du plan canicule en soirée et le Week-end, en lien avec les agents de terrain et l'astreinte canicule.
- Faire remonter à la Direction du service toute situation exceptionnelle méritant une attention particulière.

**CANICULE EXTREME :** (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Les Responsables ou leurs Adjoints, rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Renforcement des mesures du niveau précédent.

**FICHE ACTIONS N°8-6**  
**SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**  
**➔ POLE REPAS A DOMICILE**

**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Réceptionner des affiches et flyers de Santé Publique France intitulés « La canicule et nous... » et « La canicule comment s'en préserver ? »
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux

**VEILLE SAISONNIERE :** (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- Incitation par le pôle pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles et isolées.

**PIC DE CHALEUR :** (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Envoi d'un courrier au Directeur Général de la société prestataire, signé par le Directeur Général du CCAS, rappelant les consignes et recommandations du plan canicule.
- Transmission des flyers de Santé Publique France intitulés « La canicule et nous... » au prestataire.
- Distribution des flyers aux bénéficiaires, par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.
- Incitation par le Responsable et les Référents pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR :** (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Le Responsable du Service rappelle à la société prestataire que les chauffeurs-livreurs doivent redoubler de vigilance et communiquer au Pôle, toute anomalie ou problème constaté au domicile des bénéficiaires.
- Distribution des flyers intitulés « La canicule comment s'en préserver ? » à tous les bénéficiaires par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.

**CANICULE :** (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes et leur demande de mettre en œuvre les consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Réquisition possible des référents l'après-midi pour l'accompagnement du public inscrit sur le Registre des Personnes Fragiles isolées vers des lieux climatisés.
- Vigilance particulière des référents, à l'égard des bénéficiaires sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le Service Lien Social Seniors :
  - o Appel téléphonique tous les deux jours à toutes les personnes de cette liste.
  - o Les fiches individuelles de suivi sont renseignées informatiquement sur le logiciel SAGE par les Référents. Si une visite à domicile est organisée, le Référent complètera la fiche de suivi sur SAGE.
  - o Signalement au Service du Lien Social Seniors des situations spécifiques méritant une attention urgente.

**CANICULE EXTREME :** (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule »
- Renforcement des mesures prises au niveau précédent.

## **FICHE ACTIONS N°8-7** **SERVICE AIDE SOCIALE**

### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Rappeler aux agents la possibilité d'être mobilisé en cas d'activation du Plan Canicule
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation service responsable des Ressources Humaines, transmettre la liste des mobilisés.

### **EN VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**

- Participer aux exercices effectués (simulation alerte)
- Informer les personnes âgées de l'existence du Registre des Personnes Fragiles Isolées et les sensibiliser aux mesures préventives
- Diffusion des affiches et flyers
- Information sur les lieux climatisés ou rafraichis,
- Information sur les bornes et fontaines d'eau potable gratuites.

### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux personnels,
- Action générale d'informations préventives mise en oeuvre pour le niveau 1 (collectives et individuelles) renforcée.

### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des mesures de prévention des risques et d'information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés
- Mobilisation des enquêteurs (trices) :  
Les enquêteurs sont plus particulièrement chargés des interventions auprès des personnes inscrites sur le Registre. Tous ont suivi une formation portant sur la procédure et les conseils à donner. La responsable du service et son adjoint coordonnent les interventions jusqu'à la fin de l'alerte.
- Déclenchement de l'alerte :
  - o Une liste des personnes fragiles à suivre est adressée par le Service Lien Social Seniors ainsi que la fiche de suivi individuel et la fiche statistique afin que la surveillance de ces personnes s'organise
  - o Appel des agents pour évaluation téléphonique (un document précisant la liste des points à observer et à vérifier leur a, préalablement, été remis)
  - o Visite à domicile, par les enquêteurs si cela est nécessaire ou si la personne ne répond pas
  - o Etablissement, pour chacune, de la fiche de suivi individuel qui sera mise à jour tout au long de l'alerte
- Durant l'alerte :
  - o Appel des personnes à J+2 (phoning de surveillance),
  - o Visites à domicile dans les 24 heures après appel, si nécessaire, puis appels répétitifs,
  - o Nouvelle visite à domicile, toujours si nécessaire,
  - o Contact du Service Lien Social Seniors en cas de problème (envoi de la fiche signalement complétée).

### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en oeuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures prises au niveau précédent.

**FICHE ACTIONS N°9**  
**DIRECTION DE L'INCLUSION SOCIALE**  
**ET DE L'ACCES AUX DROITS**

**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...)
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...)
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Réaliser le recensement des agents mobilisés de la Direction
- Transmettre la liste des agents mobilisés au référent R.H. à sa demande

**EN VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement d'accueil des personnes en situation de précarité (C.A.J., C.H.R.S., C.H.U.H., ...)
- Vérifier que l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115 soit effectif

**PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux personnels et aux prestataires
- S'assurer du renforcement de la diffusion de l'information préventive
- Préparer l'ouverture de tous les établissements en journée
- Contrôler la disponibilité effective des stocks
- Faire procéder sans délai au complément éventuel des stocks
- Informer la Direction Générale de tous dysfonctionnements et des mesures correctives prises.

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Faire mettre en œuvre les mesures décidées en cellule de crise
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites d'accueil des personnes en situation de précarité
- Intensifier l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115
- Mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis et des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau

**CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

**CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

# FICHE ACTIONS N°9-1 POLE DOMICILIATION « ACCES AU DROITS »

## AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des mobilisés
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

## EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation à destination du public
- Informations sur les bornes, fontaines et lieux climatisés.

## PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des consignes et mesures de vigilance,
- Orienter sur le Centre Accueil de Jour
- Rappel des informations sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites

## EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des mesures de vigilance des niveaux précédents
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS le plus fragile
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

## CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

## CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcement et rappel des niveaux précédents

## **FICHE ACTIONS N°9-2**

### **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

#### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation au niveau du public
- Informations sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

#### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Actions d'information préventives renforcées
- Informations sur les lieux climatisés ou rafraichis, des bornes et des fontaines d'eau potable gratuites
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des mesures de prévention et d'information sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

#### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

#### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

## FICHE ACTIONS N°9-3 CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

### AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission, transmettre la liste des agents mobilisés
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

### EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Conseils et sensibilisation du public sur les mesures préventives
- Informations sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés.

### PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Actions d'informations renforcées.

### EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Rappel des mesures de présentation et d'information

Le CHU est habilité en cas de déclenchement d'alerte canicule à accueillir si besoin en journée dans la salle climatisée, des adultes sans domicile stable.

### CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

### CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

**FICHE ACTIONS N°9-4**  
**CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION**  
**SOCIALE**

**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

**EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Informations et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

**PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent

**CANICULE (chaleur intense - température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

**CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

## **FICHE ACTIONS N°9-5** **« PENSIONS DE FAMILLE »**

Concerne : « LA GOUTTE DE LAIT », « LES GABIANS »  
**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- Transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics au responsable désigné de la DISAD

### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addiction) avec inscription au Registre des Personnes Fragiles.
- Diffusion affiches et flyers
- Aide dans la compréhension des messages de prévention pour les personnes présentant des difficultés linguistiques
  
- Diffusion de Conseils individuels :
  - o Demander de vérifier le bon fonctionnement du réfrigérateur
  - o Ne pas sortir durant les périodes les plus chaudes
  - o Fermer les volets et rideaux
  - o Boire régulièrement
  - o Ne pas consommer d'alcool et des boissons très sucrées
  - o Prendre des douches et bains régulièrement

### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Informer les Agents
- Renforcement des mesures d'information et de prévention

### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Renforcement des mesures et consignes

### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Renforcement des mesures et consignes

## **FICHE ACTIONS N°9-6** **PASS'R'ELLES**

### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

## **FICHE ACTIONS N°9-7**

### **RÉSIDENCE SOCIALE SAINTE CATHERINE**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

#### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

#### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent

#### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

#### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

**FICHE ACTIONS N°10**  
**DIRECTION DE LA PRÉVENTION**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...)
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...)
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Réaliser le recensement des agents mobilisés de la Direction
- Transmettre la liste des agents volontaires au référent R.H. à sa demande

**EN VEILLE SAISONNIERE (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)**

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place
- Vérifier que l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115 soit effectif

**PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux personnels et aux prestataires
- S'assurer du renforcement de la diffusion de l'information préventive
- Préparer l'ouverture de tous les établissements en journée
- Contrôler la disponibilité effective des stocks
- Faire procéder sans délai au complément éventuel des stocks
- Informer la Direction Générale de tous dysfonctionnements et des mesures correctives prises.
- Faire remonter au service lien social seniors le nombre d'appels effectifs effectués

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Faire mettre en œuvre les mesures décidées en cellule de crise
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites d'accueil des personnes en situation de précarité
- Intensifier l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115
- Mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis et des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau
- Faire remonter au service lien social seniors le nombre d'appels effectifs effectués

**CANICULE (chaleur intense - température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter au service lien social seniors le nombre d'appels effectifs effectués

**CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent
- Faire remonter au service lien social seniors le nombre d'appels effectifs effectués

## **FICHE ACTIONS N°10-1**

### **POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

#### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

#### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

## **FICHE ACTIONS N°10-2**

### **CENTRE SOCIAL « LE VILLAGE »**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

#### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aidé à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

#### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles et/ou accès aux fontaines à eau du service
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles et/ou accès aux fontaines à eau du service
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **CANICULE (chaleur intense - température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués.

**FICHE ACTIONS N°10-3**  
**CENTRE SOCIAL « LE 26 MLK »**

**AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

**EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

**PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

**EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

**CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

**CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

## **FICHE ACTIONS N°10-5**

### **SERVICE -L'ADRESSE DES AIDANTS**

#### **AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE**

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

#### **EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)**

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

#### **PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)**

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)**

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **CANICULE (chaleur intense - température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)**

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

#### **CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)**

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

## IV - 2. Fiches Actions Ville de Nice

### A savoir

- Durant ces périodes de forte chaleur : respecter ces consignes qui permettent de diminuer le risque de déshydratation et d'améliorer le confort des enfants.
- En cas de nausée, de vomissements, de diarrhée, de fièvre, de refus persistant de boire, de crampes, de maux de tête : avertir les parents pour qu'ils contactent leur médecin.
- Suivre les principes suivants pour ces enfants :
  - Prévoir les boissons en permanence durant toute la journée et faire boire systématiquement de l'eau avant même une demande de l'enfant ou la sensation de soif,
  - Respect des suppléments sodés prescrits par le médecin,
  - Pas d'effort intense, pas d'activité sportive durant cette période.
- Concernant les sorties et les déplacements :
  - Horaires : en dehors des heures d'ensoleillement autant que possible,
  - Lieux : privilégier les espaces rafraîchis (idéalement 5°C en dessous de la température ambiante) ou en permanence ombragés et frais (pas sous des verrières),
  - Protection solaire : porter des vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, avec un chapeau large ou une casquette, utiliser abondamment de la crème solaire (écran total ou indice de protection élevé),
  - Rafraichir dès que possible les enfants (avec une eau à 2 °C en dessous de la température corporelle).

Concernant l'habitation :

- Protéger les façades, fenêtres exposées au soleil : fermer les volets, stores.
- Rendre les surfaces opaques ou réfléchissantes (coller éventuellement des couvertures de survie).
- Maintenir les fenêtres fermées si la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Penser à mouiller les vêtements, pulvériser de l'eau sur le visage et les parties découvertes du corps avec un brumisateur ou un aérosol d'eau.
- Ne jamais laisser un enfant dans un espace restreint fermé
- Les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est humidifiée.

## Personnel des écoles en lien avec les directeurs d'établissements scolaires

FICHE  
ACTION  
N°2

- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores, volets, climatisation de l'établissement.
- Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Disposer d'au moins un thermomètre par salle.
- Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Affichage d'informations dans les salles de classes et cantine.
- Veillez aux conditions de stockage des aliments (cantine).
- Faire boire de l'eau régulièrement aux jeunes enfants et même en l'absence de demande.
- Afficher les recommandations canicule à l'entrée des établissements et dans les salles de classe
- Mise à l'ombre des enfants.
- Port de chapeaux ou casquettes si exposition au soleil mais éviter de sortir lors des pics de chaleur.
- Mise en dortoirs climatisés des enfants en bas âge.
- Adapter les activités au climat

**CATEGORIE EDUCATION**

- Affichage des recommandations canicule à l'entrée des établissements.
- Veiller aux conditions de stockage des aliments.
- Application des recommandations par le personnel.
- Sensibilisation des éducateurs à cette problématique.
- Mise à l'ombre des enfants - Eviter les expositions prolongées au soleil.
- Port de chapeaux ou casquettes.
- Brumisateurs dans les cours ou sous les préaux.
- Inciter les jeunes à l'application de crèmes solaires.
- Adaptation des activités au climat : jeux d'eau, pataugeoires.....
- Veillez à un fort apport hydrique.
- Sensibilisation des parents le soir lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.

Responsables de stades et structures « outdoor »  
(à l'exception des piscines)

FICHE ACTION  
N°4

- Etudier les conditions d'ensoleillement de la structure.
- Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.
- Mettre en place des thermomètres pour mesurer la température ambiante.
- Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.
- Afficher les recommandations aux sportifs sur les panneaux ad hoc.
- Vérifier les possibilités de fermeture efficace de l'accès aux installations.

CATEGORIE SPORT

## Responsables des piscines publiques

FICHE  
ACTION  
N°5

- Etudier l'ensoleillement de la structure et les possibilités de créer des zones d'ombre.
- Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.
- Mettre en place des thermomètres dans les structures.
- Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.

CATEGORIE SPORT

- Affichage des recommandations canicule à l'entrée des établissements
- Sensibilisation du personnel à cette problématique
- Application des recommandations par le personnel
- Mise à l'ombre des enfants et port de chapeaux ou casquettes
- Arrosage des cours
- Mise en dortoir climatisé des enfants
- Brumisateurs ou aspersion dans les cours ou sous les préaux
- Application de crèmes solaires

Adaptation des activités au climat :

- *Traditionnellement* dans tous les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance, la lutte contre les chaleurs d'été est réalisée d'une manière ludique auprès des jeunes enfants, en leur proposant, pendant les 2 mois d'été, des activités autour de l'eau : pataugeoire, jeux d'eau.
- Aucun enfant ne sort dans les jardins s'il n'est équipé de la parfaite panoplie du petit baigneur : casquette ou chapeau mouillés, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures en plastique.
- Les jeux extérieurs sont organisés en dehors des horaires de fortes chaleurs pendant lesquels ils sont gardés à l'intérieur des bâtiments rafraichis.

Incitation à un fort apport hydrique :

- Proposer à l'enfant de boire de l'eau au moins toutes les heures durant la journée, en lui donnant de l'eau fraîche, au biberon ou au verre selon son âge, sans attendre qu'il manifeste sa soif
- Privilégier les fruits frais (pastèques, melon, fraises, pêches) ou en compotes, et les légumes verts (courgettes et concombres)
- Proposer des yaourts ou fromages blancs sauf contre-indication
- L'alimentation estivale tient compte également de ces chaleurs par un apport important de fruits et légumes frais. L'hydratation est à son maximum : chaque enfant peut boire dès qu'il en manifeste l'envie et les auxiliaires de puériculture sont là pour veiller sur les bébés : biberon à volonté !

### IV - 3. Fiches Moyens

- 1) Accueil séquentiel des Etablissements
- 2) Recensement des sites climatisés privés
- 3) Recensement des sites climatisés publics
- 4) Recensement des zones d'aspersion des jardins et fontaines à eau
- 5) Recensement des fontaines desservies en eau potable
- 6) Liste des écoles climatisées
- 7) Liste des accueils de loisirs été 2025

**1 - ACCUEIL SEQUENTIELS DES**  
**ETABLISSEMENTS**

**PLAN CANICUILE 2025**  
 \* sous réserve des mesures liées à la distanciation sociale  
**1- ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFFRAICHIES**  
**DES E.H.P.A.D. DU C.C.A.S.**

	SITES	ADRESSES	TELEPHONES	SURFACES CLIMATISEES*	CAPACITES D'ACCUEIL**	REMARQUES
EST	E.H.P.A.D. DES ANCIENS COMBATTANTS	51, Rue des orangers	04 93 89 41 06	450 m <sup>2</sup>	35 personnes	Salon et salle à manger au 1 <sup>er</sup> étage
	E.H.P.A.D. GROSSO	5/7 avenue Ferrix	04 93 84 63 56	120 m <sup>2</sup>	11 personnes	Salle à manger et salon au RDC
NORD	E.H.P.A.D. VALROSE	44, avenue Brancolar	04 93 83 57 07	200 m <sup>2</sup>	18 personnes	Capacité limitée par l'effectif maximal déclaré (70 personnes - 52 résidents)
<b>SOUS-TOTAL 1 - E.H.P.A.D.</b>					<b>82 Personnes</b>	

\* Surfaces climatisées totales des établissements.

PLAN CANICULE 2025

\*sous réserve des mesures liées à la distanciation sociale

ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFFRAICHIES  
DES ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS DU C.C.A.S.

SITES	ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURES	HEURES OUVERTURES	FONTA INES A EAU	SURFACES CLIMATISEE S*	CAPACITES D'ACCUEIL	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES
EST	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR XV° CORPS	04 97 13 30 52	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 16h45 08h30 à 15h30		100 m2	80 personnes	Personnes sans domicile	Foyer salle de restauration au RDC
	RESIDENCE AUTONOMIE ST JEAN D'ANGELY	04 92 12 53 61	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		177 m2	70 Personnes	Personnes âgées	Restaurant et salle d'activités au 1 <sup>er</sup> étage
	M.S.P. « LE VILLAGE »	04 93 27 03 54	Du lundi au vendredi	Lundi 14h à 19h Mardi, jeudi, vendredi 9h à 19h0 mercredi 9h à 18h	oui	170 m2	75 Personnes	Personnes âgées et familles avec enfants	Salles d'activités au RDC et au sous-sol (La totalité de la structure sera réquisitionnée en cas d'alerte canicule)
OUES T	ESPACE SOCIAL FABRON	04 97 11 40 64	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		44m2	25 Personnes	Personnes âgées	Salle polyvalente du 3 <sup>ème</sup> étage
<b>SOUS-TOTAL 5- ESPACES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS EST ET OUEST</b>							<b>250</b>	<b>Personnes</b>	

\* Surfaces climatisées totales des établissements.

SITES	ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURE	HEURES OUVERTURE	FONTAINES A EAU	SURFACES CLIMATISEES *	CAPACITES D'ACCUEIL **	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES
CENTRE SOCIAL 26 MLK	26 AVENUE MARTIN LUTHER KING	04 97 13 30 10	Du lundi au jeudi	8h30 à 17h30		100m <sup>2</sup>	50 personnes	Personnes âgées et familles avec enfants	
	CENTRE D'HERBERGEMENT D'URGENCE	33-35 rue Trachel	Toute la semaine et le week-end	Jour et nuit		130 m <sup>2</sup>	99 Personnes	Personnes sans domicile	Réfectoire + salle d'activités au RDC
	RESIDENCE AUTONOME GAMBETTA	141, boulevard Gambetta	04 93 97 11 88	Du lundi au jeudi	08h30 à 17h	115 m <sup>2</sup>	58 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 <sup>er</sup> étage
NORD	RESIDENCE AUTONOME ST BARTHELEMY	64, avenue Cyrille Besset	Du lundi au jeudi	08h30 à 17h		285 m <sup>2</sup>	120 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 <sup>er</sup> étage
	<b>SOUS-TOTAL 2- ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS CENTRE ET NORD</b>							327 Personnes	

\* Surfaces climatisées pouvant accueillir du public.

\*\*les chiffres annoncés incluent les usagers habituels pour chaque structure.

**2 – RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES**  
**PRIVES**

**POUR SE RAFFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE**

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	COEUR DE NICE	OFFICE TOURISME	04.92.14.46.14	TOURISME	5 Promenade des Anglais	lundi au samedi de 9h à 18h dimanche de 10h à 17h
CENTRE	COEUR DE NICE	CASINO SHOP	04.93.97.76.00	CENTRE COMMERCIAL	59-61 bd Gambetta	lundi au samedi de 8h00 à 20h30 Dimanche de 8H00 à 20H30
CENTRE	COEUR DE NICE	INTERMARCHÉ	04.92.15.23.15	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Gambetta	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
CENTRE	COEUR DE NICE	NICE ETOILE	04.92.17.38.17	CENTRE COMMERCIAL	30, avenue Jean Médecin	lundi au samedi de 8h à 19h30 dimanche de 11h à 19 h
CENTRE	COEUR DE NICE	INTERMARCHÉ EXPRESS	04.92.47.84.00	CENTRE COMMERCIAL	2 rue Deudon	lundi au samedi de 8h00 à 20h dimanche de 11h à 19h30
CENTRE	COEUR DE NICE	DARTY	08.92.01.10.10.	CENTRE COMMERCIAL	28, avenue Notre Dame	lundi au samedi de 10h à 19h30

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE NICE	CINEMA VARIETES	04.93.87.74.97	CINEMA	5, boulevard Victor Hugo	tous les jours 10h à 23h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	FNAC	08.25.02.00.20	CENTRE COMMERCIAL	44 Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 19h30 et dimanche de 11h à 19h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	GALERIES LAFAYETTE	04.92.17.36.36	CENTRE COMMERCIAL	6, avenue Jean Médecin	lundi au samedi de 9h30 à 20h Dimanche 11h à 20h
CENTRE	CŒUR DE NICE	H ET M	08.05.08.88.88	CENTRE COMMERCIAL	54, Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 20h dimanche de 11h à 19h
CENTRE	CŒUR DE NICE	PATHE MASSENA	08.92.69.66.96	CINEMA	31, avenue Jean Médecin	Tous les jours 10h30 à 22h45

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISEES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CEUR DE NICE	PRIVAT SORBONNE	04.93.13.77.88	LIBRAIRIE	35, rue Hôtel des Postes	lundi au vendredi 9h à 12h et 14h30 à 19h - samedi de 9h à 12h et 14h30 à 18h30
CENTRE	CEUR DE NICE	RIALTO	04.93.88.08.41	CINEMA	4, rue de Rivoli	Tous les jours 10h30 à 24h
CENTRE	CEUR DE NICE	CARREFOUR EXPRESS	04.93.85.07.99	CENTRE COMMERCIAL	15 bis rue Gioffredo	lundi au samedi de 8h à 21h dimanche de 9h à 13h
CENTRE	CEUR DE NICE	CARREFOUR MARKET	04.93.82.82.70	CENTRE COMMERCIAL	17 avenue Desmabrois	lundi au samedi de 8h à 21h dimanche de 8h30 à 13h
NORD	CEUR DE NICE	MONOPRIX	04.93.84.40.51	CENTRE COMMERCIAL	18 Bd Gorbella	lundi au samedi de 8h30 à 21h dimanche de 8h45 à 13h
NORD	CEUR DE NICE	BRICONAUTES MATERIEL	04.92.09.10.91	CENTRE COMMERCIAL	24 Bd Gorbella	lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h15 à 19h
NORD	CEUR DE NICE	PATHE GARE DU SUD	0 892 69 66 96	CINEMA	9 Allée Charles Pasqua, 06000 Nice	Tous les jours 10h30 à 22h45
NORD	CEUR DE NICE	INTERMARCHÉ	04.93.87.88.66	CENTRE COMMERCIAL	4, allée Philippe Seguin	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	ASSOCIATION	5 rue Trachel	mardi au samedi de 10h à 12h et 14h à 19h30 (sauf le jeudi matin) pendant les vacances scolaires lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h30 (sauf le jeudi après-midi)
NORD	CŒUR DE NICE	ALDI	01.81.09.78.20	CENTRE COMMERCIAL	5 ave des Anciens Combattants en Afrique du Nord	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
NORD	CŒUR DE NICE	LIDL	0800900343	CENTRE COMMERCIAL	24 bd Raimbaldi	lundi au samedi de 8h30 à 19h
NORD	CŒUR DE NICE	LIDL	0800900343	CENTRE COMMERCIAL	17 bd Gorbella	lundi au samedi de 8h30 à 19h
CENTRE	HAUTS DE NICE	MONOPRIX	04.93.81.20.62	CENTRE COMMERCIAL	8, avenue de Firrey	lundi au samedi de 8h à 20h20 dimanche de 8h à 19h50
CENTRE	HAUTS DE NICE	PICARD SURGELES	04.92.09.05.20	CENTRE COMMERCIAL	53, Av de Brancolar	lundi au samedi de 9h à 19h30 dimanche de 9h à 12h45
NORD	HAUTS DE NICE	SUPERMARCHÉ CASINO	04.92.07.87.70	CENTRE COMMERCIAL	6, place Fontaine du Temple	lundi au samedi de 8h30 à 20h

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES DE NICE VILLE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
NORD	HAUTS DE NICE	CARREFOUR MARKET	04.92.07.81.90	CENTRE COMMERCIAL	63, Bd Gorbella	lundi au samedi de 8h30 à 21h dimanche 8h30 à 12h30
NORD	HAUTS DE NICE	U EXPRESS	04.92.07.04.85	SUPERETTE	106 Avenue Henri Dunant	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 12h30
EST	RIVES DU PAILLON	LECLERC PONT MICHEL	04.97.12.69.50	CENTRE COMMERCIAL	170, route de Turin	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 13h
EST	RIVES DU PAILLON	INTERMARCHÉ	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	53, Av Denis Séméria	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
EST	RIVE DU PAILLON	ALDI	09.77.40.40.44	CENTRE COMMERCIAL	63-65 bld de l'Ariane	Lundi au samedi de 8H30 à 19H30 Dimanche de 8H30 à 12H30
EST	RIVES DU PAILLON	INTERMARCHÉ	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	45, Bd Pierre SEMARD	lundi au samedi de 8h30 à 20h
EST	NICE HISTORIQUE	INTERMARCHÉ	04.97.09.87.00	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Lech Walésa	lundi au samedi de 8h à 21h et dimanche de 8h30 à 13h
EST	NICE HISTORIQUE	NICE TNL CARREFOUR	04.92.17.74.79	CENTRE COMMERCIAL	15, Bd Louis Delfino	lundi au samedi de 8h30 à 22h

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
EST	NICE HISTORIQUE	MEGARAMA	04.92.01.00.91	CINEMA	Avenue François Mitterrand	Horaires sur le site <a href="http://nice.megarama.fr">http://nice.megarama.fr</a>
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MONOPRIX	04.93.55.52.50	CENTRE COMMERCIAL	3, place Garibaldi	lundi au dimanche de 8h30 à 21h30
OUEST	NICE OUEST	CARREFOUR	04.93.18.62.79	CENTRE COMMERCIAL	606, route de Grenoble	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 8h30 à 12h30
OUEST	NICE OUEST	CARREFOUR MARKET	04.92.29.45.10	CENTRE COMMERCIAL	258 avenue de la Californie	lundi au samedi 8h30 à 20h30 et dimanche 8h30 à 12h 30
OUEST	NICE OUEST	CENTRAKOR	04.93.18.12.83	CENTRE COMMERCIAL	St Isidore Av Auguste Verola	Du lundi au samedi de 9h30 à 19h30 et le dimanche de 10h00 à 19h00.
OUEST	NICE OUEST	PATHE LINGOSTIERE	08.92.69.66.96	CINEMA	604, route de Grenoble	Tous les jours de 10h à 22h30
OUEST	NICE OUEST	LECLERC	04.93.18.35.50	CENTRE COMMERCIAL	Saint Isidore Bld du Mercantour	lundi au samedi de 9h à 20h30 Dimanche de 9H00 à 13H00
OUEST	NICE OUEST	LEROY MERLIN	06.44.60.83.83	CENTRE COMMERCIAL	642, route de Grenoble	lundi au samedi de 8h à 20h
OUEST	NICE OUEST	BRICO DEPOT	04.92.03.07.80	CENTRE COMMERCIAL	15, chemin Audia	Lundi au samedi de 07H00 à 20H00 Dimanche de 9H00 à 18H00

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
OUEST	NICE OUEST	METRO NICE	04.93.71.67.08	CENTRE COMMERCIAL	606 Route de Grenoble	lundi au vendredi 5h30 à 20h le samedi de 6h à 18h
OUEST	NICE OUEST	SUPERMARCHÉ CASINO	04.92.29.89.00	CENTRE COMMERCIAL	2 Bd René Cassin	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 8h30 à 12h
OUEST	NICE OUEST	U EXPRESS	04.93.83.09.97	CENTRE COMMERCIAL	57 Av Sainte Marguerite	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
NORD	COLLINES NICOISES	CARREFOUR MARKET	04.93.86.84.94	CENTRE COMMERCIAL	71, Av Pessicart	lundi au samedi de 8h à 20h dimanche de 8h à 13h
OUEST	COLLINES NICOISES	SUPER U ROCAZUR	04.92.15.90.00	CENTRE COMMERCIAL	85 Bd Madeleine	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche 9h à 12h
OUEST	COLLINES NICOISES	LEADER PRICE	04.93.37.06.41	CENTRE COMMERCIAL	1 Bd de la Madeleine	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche 9h à 12h
OUEST	COLLINES NICOISES	BOULANGER	0800303000	CENTRE COMMERCIAL	Nice Valley Rue Alain MIMOUN	Du Lundi au Samedi de 10H00 à 19H30
OUEST	COLLINES NICOISES	ACTION	01.55.56.41.52	CENTRE COMMERCIAL	Nice Valley Impasse du Sapin	Lundi au samedi de 8H30 à 20H00 Dimanche de 9H00 à 19H00

OUEST	COLLINES NICOISES	IKEA	09.69.36.20.06	CENTRE COMMERCIAL	Avenue Pierre de Coubertin	lundi au samedi de 10h à 20h
-------	-------------------	------	----------------	-------------------	----------------------------	------------------------------

### **3 – RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES PUBLICS**

**3.1 - RECENSEMENT DES SITES CULTUELS**

**3.2 - RECENSEMENT DES PISCINES ET PATINOIRES**

**3.3 - RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE ET CCAS**

### 3.1 - RECENSEMENT DES SITES CULTUELS

#### LISTE NON LIMITATIVE DES SITES CULTUELS DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VDN	SITES FRAIS	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE ST F. DE PAULE	04.92.17.41.00	9 rue St François De Paule	du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 et 14h30 à 20h00 JUILLET - AOUT mêmes horaires	450p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE DU GESU ou ST JACQUES LE MAJEUR	06.38.40.55.87	Rue Droite	lundi au dimanche de 9h à 22h JUILLET - AOUT mêmes horaires	200p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE ST MARTIN, ST AUGUSTIN	04.93.92.60.45	Place St Augustin	du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h00 à 18h00 dimanche de 9h30 à 12h00	250p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINTE RITA	04.93.62.13.62	1 rue de la Poissonnerie	lundi au dimanche de 7h30 à 12h et de 14h30 à 18h30 JUILLET - AOUT mêmes horaires	150p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CATHEDRALE STE REPARATE	04.93.92.01.35	3 Place Rossetti	lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h30. Le dimanche de 9h à 13h et de 15h à 18h. JUILLET - AOUT mêmes horaires	400p
EST	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINT JOSEPH	04.93.89.07.84	21 rue Smolett	Ouverte du lundi au dimanche de 7h45 à 19h00 JUILLET - AOUT mêmes horaires	500p
EST	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINT ROCH	04.92.00.07.25	Place Saint Roch	du lundi au samedi de 9h à 19h et le dimanche de 9h à 12h. JUILLET - AOUT mêmes horaires	300p

EST	NICE HISTORIQUE	NOTRE DAME DU PORT	04.93.89.53.05	8 place Ile de Beauté	lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h JULIET - AOÛT fermée	300p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ANGLICANE	04.93.87.19.83	11 rue de la Buffa	Tous les jours de 9h à 17h JULIET - AOÛT mêmes horaires	400p
CENTRE	CŒUR DE NICE	BASILIQUE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION	04.93.88.73.63	37 av Jean Médecin	Lundi 16h-19h, du mardi au samedi, 9h30-12h et 16h-19h, le dimanche 8h30-12h et 16h-19h JULIET - AOÛT en corium si possible	700p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ST JEAN BAPTISTE LE VOEU	04.93.85.35.63	2 rue Alfred montier	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h ; jeudi de 9h30 à 19h30 ; samedi de 8h à 12h et de 16h à 19h ; dimanche de 9h à 12h et de 15h à 20h	250p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE	04.93.82.15.76	21 Bd Victor Hugo	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h	300p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ST PIERRE D'ARENE	04.93.88.20.31	52 Rue Buffa	tous les jours, toute l'année de 8h30 à 19h30. JULIET- AOÛT mêmes horaires	500p
NORD	CŒUR DE NICE	SAINTE BARTHELEMY	04.93.84.78.25	11 montée Claire Virengue	lundi au dimanche de 8h à 18h JULIET - AOÛT mêmes horaires	300p
NORD	CŒUR DE NICE	EGLISE JEANNE D'ARC	04.93.84.54.60	11 rue Grammont	Du mardi au dimanche 9h00 à 12h00 et les après-midis mercredi, vendredi, samedi dimanche de 15h à 19h	600p

NORD	CŒUR DE NICE	EGLISE ST ETIENNE	04.93.88.96.42	32 rue Vernier	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30	600p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE SACRE CŒUR	04.93.87.58.67	22, rue de France	Du lundi au dimanche de 9h à 19h sauf le mardi de 18h à 19h JUILLET - AOUT mêmes horaires	600p
CENTRE	HAUTS DE NICE	EGLISE SAINT SAUVEUR DE GAIRAUT	04.93.84.78.25	Raccourci de l'église de Cairaut	Lundi au samedi de 8h30 à 18h30	100p Non climatisé
CENTRE	HAUTS DE NICE	EGLISE ORTHODOXE GRECQUE ST. SPYRIDON	04.93.85.21.16	2 av Désambrois	Lundi au samedi de 9h à 18h00	100p
NORD	HAUTS DE NICE	EGLISE DU VALLON DES FLEURS	06.07.52.65.68 M. Chapelier	164 Av.H. Dunant	Sous l'église un local ouvert en JUILLET - AOUT téléphoner pour ouverture en cas d'alerte au 06.07.52.65.68	100p
NORD	HAUTS DE NICE	EGLISE SAINT JEAN L'EVANGELISTE	04.93.84.78.25	25 Bid Comte de Falicon	Mardi 9h-11h30 - Mercredi, jeudi et vendredi : 09h-11h30, 15h00-17h30 - samedi 9h-12h	400p
EST	HAUTS DE NICE	MONASTERE DE CIMIEZ / MUSEE FRANCISCAIN	04.93.81.00.04	Place Jean Paul II	Lundi au dimanche de 9h à 18h	Non communiqué
EST	RIVES DU PAILLON	EGLISE ST PIERRE DE L'ARIANE	04.93.54.96.59	Place de l'église de l'Ariane	le mardi de 15h à 17h, le mercredi de 10h à 11h30 et de 16h à 17h30, le jeudi de 15h à 17h.	Non communiqué
EST	RIVES DU PAILLON	EGLISE NOTRE DAME AUXILIATRICE	04.93.85.94.60 04 93 62 00 07 06 25 10 05 23 06 78 41 53 09	36 place Don Bosco	le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 9h30 à 11h30.	900p

NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT PAUL	04.93.97.22.32	26 Av Pessicat	Lundi, mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 11h30 et mercredi, vendredi de 15h30 à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	450p
NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT PHILIPPE	04.93.97.06.54	40 Av Estienne d'Orves	Du lundi au vendredi de 9h à 18h	130p
OUEST	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT ANTOINE GINESTIERE	04.93.86.52.47	Chemin du Masson	Tous les jours de 8h à 18h	Non communiqué
OUEST	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT ROMAN DE BELLET	04.93.57.84.11 MARYSE PAMTINO	Place Louis Martin	Ouvre le mardi matin et le dimanche matin	Non communiqué
OUEST	COLLINES NICOISES	SAINTE THERESE	04.93.86.52.85	8 Av Joseph Revelli	du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h samedi et dimanche le matin JUILLET - AOUT mêmes horaires	90p
OUEST	NICE OUEST	EGLISE NOTRE DAME DU ROSAIRE	04.93.29.83.21	Bd Auguste Véraza	lundi au samedi de 8h à 14h JUILLET - AOUT mêmes horaires	100p
OUEST	NICE OUEST	EGLISE SAINTE MONIQUE	04.93.83.58.72	33, boulevard Paul Montel	lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h fermée le dimanche	
OUEST	NICE OUEST	NOTRE DAME DE LOURDES	04.93.83.12.87 04.93.21.68.17	9 Bd René Cassin	Tous les jours de 10h à 11h30 JUILLET - AOUT mêmes horaires	100p

OUEST	NICE OUEST	SAINT MARC	04.93.21 68 17	180 Bd Napoléon III	lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h samedi et dimanche le matin JUILLET - AOUT mêmes horaires	520p
OUEST	NICE OUEST	SAINTE HELENE	04.93.86.52.85	142 Av de la Californie	Tous les jours de 9h à 19h	200p

## **3.2 - RECENSEMENT DES PISCINES ET PATINOIRES**

**POUR SE RAFFRAICHIR : LISTE DES PISCINES et PATINOIRE MAIRIE DE NICE**

SECTEUR GEO. CCAS	POLE PROXIMITE	SITE	TEL	TYPE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	Saint François	04.92.29.36.56	2 bassins couverts	Place Saint François	Lundi : 7h-9h / 12h-14h Mardi : 7h-8h / 12h-14h / 16h30-19h Mercredi : 7h-8h / 12h-14h / 18h-21h. Jeudi : 7h-9h / 12h-14h / 16h30-19h Vendredi : 7h-9h / 12h-14h / 16h30-19h Samedi : 7h-14h30 Dimanche : 8h-14h <b>Fermeture au public du 16 juin au 7 septembre inclus</b>	250	350
EST	HAUTS DE NICE	Jean Bouin	04.97.13.49.54	2 bassins couverts	palais des sports Jean Bouin - 2 av Jean Allegre	Ouvert au public lundi/mercredi/vendredi de 11h à 18h et mardi / jeudi de 11h à 21h, le samedi de 11h à 18h / dimanche fermeture <b>Fermeture du 16 juin au 17 août</b>	1350	900
EST	HAUTS DE NICE	Jean Bouin	04.97.13.49.54	patinoire	palais des sports Jean Bouin - 2 av Jean Allegre	Ouvert au public du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 / samedi de 14h à 17h30 / dimanche fermeture <b>Fermeture du 7 juillet au 25 août</b>	1800	932 places assises
NORD	HAUTS DE NICE	Falcon	04.92.07.86.90	2 bassins couverts/découverts	13, boulevard Comte de Falicon	Ouvert au public le lundi et vendredi de 07h à 17h, le mardi, mercredi, jeudi 9h à 18h et samedi de 9h à 17h / dimanche fermeture	435	500
EST	RIVES DU PAILLON	Ariane	04.93.54.94.30	1 bassin couvert/découvert	26 rue Guiglionda de St Agathe	Ouvert au public du lundi au samedi de 8h à 16h/dimanche fermeture. Vacances été 8h-14h		350
EST	RIVES DU PAILLON	Saint Roch	04.97.00.13.20	1 bassin couvert/découvert	17, boulevard pierre Sémard	Ouvert au public du lundi mardi jeudi vendredi de 11h à 18h, mercredi et samedi de 11h à 16h / dimanche fermeture	250	250
NORD	CŒUR DE NICE	Fernand Anelli (Piol)	04.93.96.92.07	1 bassin extérieur + 1 bassin couvert	36, avenue Paul Arène	Ouvert au public lundi mardi jeudi vendredi de 08h à 17h, mercredi de 08h à 12h et le dimanche de 8h à 14h. <b>Fermeture jusqu'au 7 juillet inclus</b>	620	600
OUEST	NICE OUEST	Jean Médecin	04.93.86.24.01	2 bassins couverts	178 rue de France	Ouvert au public les lundi/mercredi/vendredi de 11h à 18h / mardi et jeudi de 11h à 20h / samedi de 11h à 16h / dimanche fermeture	495	582
OUEST	NICE OUEST	Saint Augustin	04.92.29.36.50	1 bassin couvert/découvert	Rue de la Santoline	Ouvert au public du lundi au vendredi de 10h30 à 18h et le samedi de 9h à 17h / dimanche fermeture	250	259
OUEST	NICE OUEST	Combes	04.97.10.23.30	1 bassin extérieur	768 boulevard du Mercantour	Juin : Du mercredi au dimanche 11h30 à 19h00. Juillet/Août : Du mardi au dimanche de 10h à 19h Fermeture tous les lundis des mois de juillet et août	200	200

### **3.3 - RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE ET CCAS**

 C.C.A.S. VILLE DE NICE	POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						 SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL	
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	04.97.26.71.67	36 bis bd Risso	Juillet ouverture de 10h à 12h et de 14h à 19h Fermé en août	100 p	
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CENTRE ANIMANICE COSTANZO	04.93.89.29.48	13, rue Georges Ville	Septembre à juin : lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 Samedi : fermé Juillet – Août : se renseigner à l'accueil Fermé : dimanches et jours fériés	188 p	
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAIRIE PRINCIPALE	04.97.13.54.54	5, rue Hôtel de Ville	lundi au vendredi de 8h30 à 17h samedi 8h30 à 12h30		
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MUSEE HISTOIRE NATURELLE	04.97.13.46.80	60 bis, boulevard Risso	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	18 p	
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MUSEE TERRA AMATA	04.93.55.59.93	25, boulevard Camot	10h à 18h tous les jours sauf le lundi et le mardi	100 p	
CENTRE	NICE HISTORIQUE	PALAIS LASCARIS	04.93.62.72.40	15, rue Droite	10h à 18h tous les jours sauf le Mardi	Seules quelques salles d'expo sont climatisées	

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	BATIMENT CORVESY Annexe de l'Hôtel de Ville	04.97.13.54.54	2, rue Alexandre Mari	Lundi-vendredi : 8h00-18h00	25 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAISONS DES ASSOCIATIONS NICE GARIBALDI	04.97.13.41.71	12 ter Place Garibaldi	Juillet et août Du lundi au vendredi Ouverture de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	240 p
EST	NICE HISTORIQUE	FOYER LOGEMENT ST JEAN D'ANGELY POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.92.12.53.85	4, Rue Maryse Carlin	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	74 p
EST	NICE HISTORIQUE	BIBLIOTHEQUE ST ROCH	04.97.12.12.83	14 rue Acchiardi de St Léger	Mardi/ jeudi / vendredi : 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture du 29 juillet au 23 août Réouverture le 26 août	80 places
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CENTRE DU PATRIMOINE - LE SÉNAT	04.92.00.41.90	14, Rue Jules-Gilly	Lundi de 13h à 17h Du mardi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	20 p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	EST LITTORAL	BIBLIOTHEQUE DU PORT	04.93.89.09.46	5 rue de Mayer	Lundi/mardi/ jeudi/ vendredi : 13h30 - 18h mercredi/ samedi de 10h - 12h30 / 13h30 - 18h Pas de fermeture hormis le 14 juillet le 15 et 16 août	45p
CENTRE	EST LITTORAL	MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE + GALERIE	04.97.13.31.51	1, Place Pierre Gautier	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45 samedi de 9h à 13h	65p
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAIRIE ANNEXE THIOLE	04.97.13.41.99	32, avenue Malausséna	lundi au vendredi 8h30-12h30 et de 13h15-16h30	10 personnes
CENTRE	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE RAOUL MILLE	04.97.13.54.28 04.97.13.54.29	33 avenue Malausséna	mardi / mercredi/ samedi : 10h à 18h jeudi / vendredi de 13h30 à 18h Pas de fermeture hormis le 15 et 16 août	335 personnes
CENTRE	CŒUR DE NICE	MUSEE MASSENA	04.93.91.19.10	65, rue de France et 35 promenade des Anglais	10h à 18h tous les jours sauf le mardi	300 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAIRIE DE TERRITOIRE 4 – CENTRE OUEST	04.97.13.22.00	21, rue d'Angleterre	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	20 places
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAMAC / fermé pour travaux	04 97 13 42 01	2, place Yves KLEIN 06000 NICE	Du mardi au dimanche 10h à 18h	1225 personnes
CENTRE	CŒUR DE NICE	GUICHET UNIQUE / NICE FACILE	04.97.13.45.00	6, rue Tonduti de l'Escarène	lundi au samedi de 8h à 18h	150p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CEUR DE NICE	L'ARTISTIQUE	04.93.13.47.70	27, boulevard Dubouchage	Du mardi au samedi de 10h à 18h	150 p
CENTRE	CEUR DE NICE	CARREFOUR SANTE PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE CCAS	04.92.26.16.50	2, Rue Raspail	lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45	34 m2
NORD	CEUR DE NICE	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	5 rue Trachel	lundi au vendredi de 10h à 12h et 15h à 19h (mardi et samedi 9h à 12h et 13h30 à 19h et le jeudi fermé à 16h) fermé à partir du 15 août	50p
NORD	CEUR DE NICE	CENTRE ANIMANICE MAIOUN DOU RAI	04.97.13.50.70	10, Bd Conte de Falicon	lundi au vendredi de 8h30 à 20h30	300p
NORD	CEUR DE NICE	RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES		32, avenue Malausséna		
NORD	CEUR DE NICE	MAISON ENVIRONNEMENT	04.97.07.24.60	31, av Castellane	mardi au vendredi 9h à 18h samedi 9h à 13h	
NORD	CEUR DE NICE	FOYER LOGEMENT SAINT BARTHELEMY ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.92.07.56.90	64, Avenue Cyrille Besset	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 salles de petite capacité (30 personnes) 185 m2 au total
QUEST	CEUR DE NICE	FOYER LOGEMENT GAMBETTA POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.93.97.11.98	141, Bd Gambetta 06000	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 à 7 places

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE MAGNAN	04.93.96.51.99	Espace Magnan-31, rue Louis de Coppet	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermeture du 28 juillet au 22 août Réouverture le 25 août	
OUEST	CŒUR DE NICE	MAIRIE ANNEXE MAGNAN	04.97.13.46.00	118, rue de France 06000	lundi au vendredi 8h30-12h30 et de 13h15-16h30	10 à 15 places
CENTRE	HAUTS DE NICE	C.C.A.S. CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	04.93.62.80.91	14, avenue du XV <sup>e</sup> Corps	lundi au vendredi de 9h à 16h Week-end, jours fériés : accueil au 33, rue Trachel (locaux accueil de nuit, climatifiés)	300m <sup>2</sup> / 200p
CENTRE	HAUTS DE NICE	MAIRIE DE TERRITOIRE HAUTS DE NICE	04.92.15.45.01	14, avenue du Monastère	lundi au jeudi de 8h30 à 17h et vendredi de 8h30 à 15h45	30p
CENTRE	HAUTS DE NICE	PALAIS SPORTS JEAN BOUJIN-PATINOIRE	04.97.13.49.54 04.97.13.49.57	Esplanade de Lattre de Tassigny	Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 16h30, le samedi de 14h à 17h30 et de 22h à 1h, le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h Fermeture estivale : du 17 juillet au soir (après les derniers entraînements) réouverture au 19 août	932p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	HAUTS DE NICE	MUSEE ARCHEOLOGIQUE	04.93.81.59.57	160, avenue des arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	400p
CENTRE	HAUTS DE NICE	MUSEE MATISSE	04.93.81.08.08	164, avenue des Arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	300p
CENTRE	COEUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE DE CESSOLE	04.93.91.19.50	Palais Masséna - 65, rue de France	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h. (fermée du 1 <sup>er</sup> au 15 août)	30 p
CENTRE	HAUT DE NICE	L'ADRESSE DES AIDANTS	04 97 13 57 77	9 rue Baralis	Lundi-mercredi-jeudi : 8h30-12h45 / 13h30-17h Mardi : 13h30-17h Vendredi : 8h30-12h45 / 13h30-15h45	25p
NORD	HAUTS DE NICE	BIBLIOTHEQUE de CIMIEZ	04 93 53 89 67 ou 68 ou 64	AnimaNice 49 avenue de la Marne 06100 Nice	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermeture du 28 juillet au 22 août Réouverture le 25 août	50
NORD	HAUTS DE NICE	CENTRE ANIMANICE CIMIEZ	04.93.53.85.95 04.93.53.47.78	49, avenue de la Marne	Septembre à juin : Lundi au vendredi 8h30 à 21h30 - samedi 8h30 à 12h Juillet : Lundi au vendredi : 9h-16h - Samedi : fermé Fermé les dimanches, jours fériés et au mois d'août	100p
NORD	HAUTS DE NICE	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	04.97.13.50.00 info@ctr-nice.org	127, avenue de Brancolar 06364 Nice Cedex 5	Lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 8h30 à 17h00. Le hall d'entrée sera ouvert au public pendant l'académie d'été du 21 juillet au 10août.	505p + 280p
NORD	HAUTS DE NICE	ANIMANICE LA MAIOUN DOU RAI	04.97.13.50.70	10, bd Comte de Falicon	Lundi au vendredi de 8h30 à 20h30	300p
NORD	HAUTS DE NICE	MAISON DES ASSOCIATIONS COMTE DE FALICON	04.97.13.49.20 Mme LABORTE	54, avenue du Ray	juillet et août du Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	7 p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	HAUTS DE NICE	BIBLIOTHEQUE FONTAINE DU TEMPLE OU ALFRED HART	04 92 07 85 77 Direction 04.97.13.48.00	2, Place Fontaine du Temple 06100 NICE	mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h samedi 10h - 12h / 13h - 16h Fermeture du 29 juillet au 23 août Réouverture le 26 août	50p
NORD	HAUTS DE NICE	CENTRE ANIMANICE GORBELLA	04 92 07 86 50	63, boulevard Gorbella	Septembre à Juin : Du lundi au vendredi : 8h30 à 21h30 - Le samedi : 8h30 - 18h00 - Dimanche et jours fériés : 9h00 - 18h00 Juillet/Août : Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 17h00 - 21h00 Samedi et dimanche : 9h00 - 12h00 et 17h00 - 20h (20h le samedi et dimanche)	800 p-salles climatisées : restaurant + salle de spectacle
NORD	HAUTS DE NICE	MAIRIE ANNEXE LE RAY	04.97.13.54.54	Place Fontaine du Temple	lundi au vendredi 8h30-12h30 et de 13h15-16h30	
NORD	HAUTS DE NICE	MAJOUN DE QUARTIER		9, avenue Ernest Laitrolle	Planning d'ouverture sur mesure	Rattachée au Territoire en 2009
EST	RIVES DU PAILLON	ESPACE MULTI-SERVICES	04.89.98.25.25	183, avenue Maréchal Lyautey 06300	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
EST	RIVES DU PAILLON	ANIMANICE DJANGO REINHARDT	04.97.00.12.20	19, chemin du château Saint Pierre 06300	De septembre à juin : du lundi au vendredi : 08h30 - 20h30 Juillet : de 10h à 17h Fermé le dimanche + mois d'août	700p
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE L'ARIANE	04.97.13.54.54	54, rue Anatole de Monzie	lundi au vendredi 8h30-12h30 et de 13h15-16h30	80m2
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE PASTEUR	04.97.13.54.54	1, Voie Romaine 06000	lundi au vendredi de 8h30-12h30 13h15-16h30	100m2

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
EST	RIVES DU PAILLON	THEATRE LINO VENTURA	04.97.00.10.70	168, boulevard de l'Ariane 06300	lundi au vendredi de 8h à 18h  lundi / vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h	
EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE CAMILLE CLAUDEL	04.97.13.49.13	12 rue Maurice Macario	Fermeture du 28 juillet au 22 Août Réouverture le 25 août	178 personnes
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE DE TERRITOIRE RIVES DU PAILLON	04.97.08.22.00	11 chemin des Chênes Blancs	Du lundi au jeudi : 8h30 à 17h Le vendredi : 8h30 à 15h 45	
EST	RIVES DU PAILLON	CCAS MAISON DES SOLIDARITES ET DU PARTAGE « LE VILLAGE »	04.93.27.03.54	Avenue Emile Ripert - Jardin Lecuyer 06300 Nice	lundi 14h à 18h mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h	
EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE DE L'ARIANE- LEONARD DE VINCI	04.97.13.49.60	20, chemin du Château St Pierre	Lundi/mardi/jeudi/vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h-12h et 13h30-18h Fermeture du 28 juillet au 22 août Réouverture le 25 août	50p
EST	RIVES DU PAILLON	MAISON DES SENIORS PASTEUR	04.97.13.45.48	Rue Antonia Augusta 06300 Nice	lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	
EST	RIVES DU PAILLON	PIMMS	09.83.95.25.65 09.83.75.25.65	23 avenue Emile Ripert 06300 Nice	Lundi : 9h à 12h30 Mardi : 9h à 17h Mercredi : 9h à 12h30 Jeudi : 9h à 17h Vendredi : 9h à 12h30	

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
EST	RIVES DU PAILLON	CENTRE ANIMANICE BON VOYAGE	04.92.00.75.60	2, Pont René Coty 06300	De septembre à juin : Du lundi au vendredi : 08h30 - 21h30 Samedi : 09h00 - 18h00 Juillet : Du lundi au vendredi : 09h30 - 16h30 Fermé les dimanches, jours fériés et au mois d'août.	
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE ST ROCH	04.97.13.54.54	52, av Denis Séméria	lundi au vendredi 8h30-12h30 et de 13h15-16h30	10 à 15p
NORD	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE ST PANCRACE	04 97 11 87 62	465 Route de Pessicart	De septembre à juin : du lundi au vendredi : 08h30 – 21h30 Samedi : 8h30 - 18h00 Juillet : du lundi au vendredi 09h00 – 13h00 et 17h30 - 20h30 Fermé : dimanches, samedis du mois de juillet + mois d'août.	Club House 50 m²- Salles polyvalentes
NORD	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE LAS PLANAS	04.92.09.50.89	1, rue Fabre	De septembre à juin : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h00 - 20h00 Mercredi : 09h00 - 20h00 Juillet / Août et vacances scolaires : Du lundi au vendredi : 08h00 – 18h00 Fermé les samedis, dimanches et jours fériés.	
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE LA COSTIERE	04.92.09.90.71	178 ch. De la Costière	Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 Samedi, dimanche et jours fériés de 9h30 à 16h30 Fermé : Août	

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE MADELEINE	04.92.15.25.10	280 boulevard de la Madeleine	Septembre à juin : du lundi au vendredi : 8h45 à 20h30 Juillet et vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h30 - 16h30 Fermé : samedis, dimanches, jours fériés + mois d'Août.	
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE ST ANTOINE	04 93 86 90 70	10-12 place D.Fighiera	Du 12 septembre à fin juin : lundi au vendredi de 9h à 20h30 Juillet et août : se renseigner à l'accueil.	
OUEST	COLLINES NICOISES	MAIRIE DE TERRITOIRE OUEST LITTORAL ET COTEAUX	04.92.15.25.80	3, rue Joseph Révelli	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	112 p
OUEST	COLLINES NICOISES	ESPACE SOCIAL FABRON PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.97.11.40.50	2 Bis, Avenue du Petit Fabron	lundi au vendredi 8h à 14h et 17h à 21h samedi et dimanche 8h à 12h et 17h à 20h	
OUEST	NICE OUEST	COMPLEXE SPORTIF NICE MERCANTOUR	04.92.29.46.56	114, route de Grenoble 06200		
OUEST	NICE OUEST	DIACOSMIE	04.92.29.32.93	264, route de Grenoble 06200	lundi au samedi de 8h à 18h	1 300 m <sup>2</sup> environ climatisés

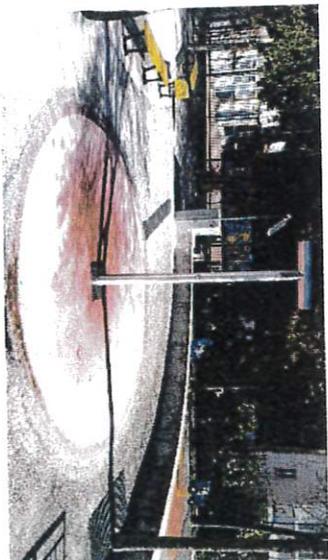
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	MAIRIE DE TERRITOIRE PLAINES DU VAR	04.97.25.49.10	103 boulevard René Cassin	lundi au jeudi 8h30 à 17h00 vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	CENTRE SOCIAL 26 MLK	04 97 13 30 10	26 Avenue Martin Luther King	Lundi au jeudi 8h30-12h / 13h30-18h Vendredi de 8h30 à 12h	52 p
OUEST	NICE OUEST	DIRECTION ESPACES VERTS	04.97.25.49.00	20, chemin des Arboras 06200	lundi au jeudi 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	LOCAL ESPACES VERTS	04.97.25.49.07	22 chemin des Arboras	lundi au vendredi 6h à 13h30	
OUEST	NICE OUEST	MAIRIE ANNEXE ST AUGUSTIN	04.93.18.52.00	75 boulevard Paul Montel	lundi au vendredi de 8h45 à 16h30	
OUEST	NICE OUEST	MAISON DU PROJET	04.89.98.19.52	33 avenue de la Méditerranée	lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	PALAIS NIKAIA	04.92.29.31.29 04.92.29.31.13 04.92.29.31.97	163, route de Grenoble 06200	lundi au vendredi de 9h à 18h (jours de spectacle 24h / 24) gestion privée	Mini 5000 personnes sur gradins
OUEST	NICE OUEST	SALLE LINNE	04.92.29.77.00	103 Bd René Cassin	lundi au dimanche 9h30 à 19h30 (fermeture caisse 18h30)	293places

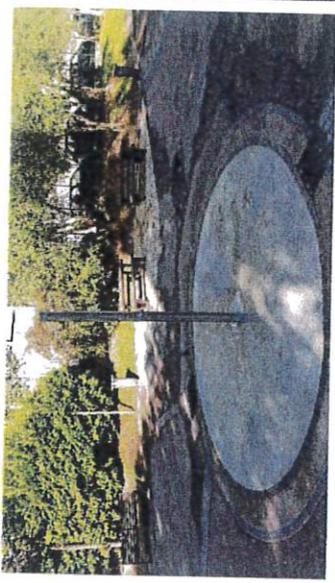
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
QUEST	NICE OUEST	ANIMANICE SAINT ISIDORE		Bd des jardiniers	Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h à 20h Juillet et vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h30 – 16h30 – fermé en août	
QUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE DE CAUCADE	04.92.29.71.20	111, avenue Sainte Marguerite	Mai à juin et septembre Lundi au vendredi : 8h30 à 21h30 Samedi : 9h à 19h Dimanche et jours fériés : 9h à 13h et 16h à 20h	Salles polyvalentes
QUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE STE MARGUERITE	04.93.72.87.26	71 avenue de Ste Marguerite	De septembre à juin : Lundi et mardi : 09h00 - 19h30 Mercredi, jeudi et vendredi : 09h00 - 20h00 Juillet : Lundi et mardi : 09h30 - 16h30 Mercredi, jeudi et vendredi : 09h30 - 16h30 Août : fermé	1 salle polyvalente de 150m <sup>2</sup>
QUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE LA VALLIERE	04.93.21.51.40	47 rue Auguste Pégurier	De septembre à juin : Du lundi au vendredi : de 11h à 20h. Juillet : Du lundi au vendredi : de 9h30 à 16h00. Fermé les samedis, dimanches et jours fériés + mois d'août.	218 m2 /70 p
QUEST	NICE OUEST	VILLA LA LUNA	04.89.98.10.18	265 Promenade des Anglais + rue Gaspard Faraut + 195 av. de la Californie	Juillet et août Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	68p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	BIBLIOTHEQUE de CAUCADE	04.93.72.87.20 ou 21 ou 22 ou 23	31 Boulevard du Souvenir Français NICE	mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h samedi : 10h - 12h / 13h - 16h Fermeture du 29 juillet au 23 août Réouverture le 26 août	70
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE FABRON	04.93.21.17.25	235, avenue de la Lanterne	Du 10 Septembre au 30 Juin : 9h00 – 20h00 Au mois de Juillet, du Lundi au Vendredi : 9h30 – 16h30 Fermé les Samedis, dimanches, jours fériés + mois d' Août	160 ou 185m²
OUEST	NICE OUEST	MAISON DE QUARTIER		59 AVENUE PEGURIER	Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30-17h30. Cette salle est susceptible d'être fermée en août	
OUEST	NICE OUEST	MUSEE CHERET	04.92.15.28.28	33, avenue des Baumettes	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	50p
OUEST	NICE OUEST	ESPACE MAGNAN	04.93.86.28.75	31, rue Louis de Coppet	lundi au vendredi de 9h à 22h samedi de 9h à 13h30	3 000 m2

**4 – RECENSEMENT DES ZONES D'ASPERSION**  
**DES JARDINS ET FONTAINES A EAU**

<i>Nu méro</i>	<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Territoire</i>	<i>Alimentation</i>	<i>Système de Purge</i>	<i>Horaires de fonctionnement</i>	<i>Photos</i>	<i>Lien vers Infos</i>
1	Kirchner	43 Boulevard René Cassin	1 – Plaine du Var.	Solaire 12V	Pas de Purge	9h – 19h		<a href="#">Kirchner!</a> <a href="#">AI</a>
2	Saint Marguerite	Avenue Simone Veil	2 – Ouest littoral Coteaux	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		<a href="#">St Marguerite!</a> <a href="#">e!AI</a>

3	Carol de Roumanie	23 Avenue de Fabron	2 – Ouest littoral Coteaux	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		Carol de Roumanie' IAI
4	Saint Julien du Verdon	Boulevard Napoléon 3	2 – Ouest littoral Coteaux	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		St Julien du Verdon'IA I
5	Fabre	Boulevard Henri Sappia	3 – Collines niçoises	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		Fabre'IAI

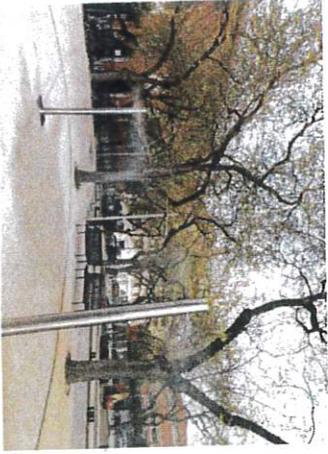
6	Comte de Falicon	Comte de Falicon	3 – Collines niçoises	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Comte de Falicon</u> 1
7	121 Boulevard Cessole	121 Boulevard Cessole	3 – Collines niçoises	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>121 Cessole</u> 1
8	Gabin	Place Pellegrini	3 – Collines niçoises	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Gabin</u> /A1

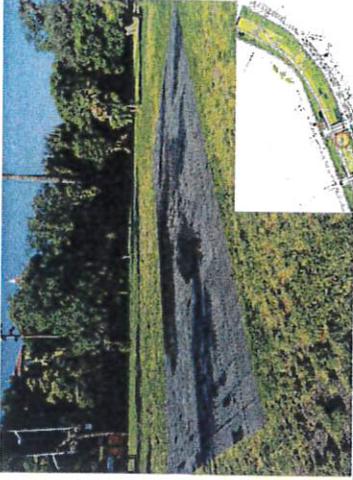
9	Daudet	1 Square Alphonse Daudet	3 - Collines niçoises	Solaire 12V	Purge Automatique	9h - 19h		Daudet/A 1
10	Moreno	Victor Hugo	4 - Centre Ouest	220/24V	Pas de Purge	9h - 19h		Moreno/A 1
11	Raimu	Boulevard Tzarewitch	4 - Centre Ouest	220/24V	Purge Automatique	9h - 19h		Raimu/A1

12	<b>Mouchan</b>	70 Boulevard Grobella	5 – Centre Nord	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		<u>Mouchan</u> <u>AI</u>
13	<b>Dorgelès</b>	Avenue Saint Lambert	5 – Centre Nord	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Dorgelès</u> <u>AI</u>
14	<b>Chambrun</b>	14 Avenue Chateaubria nd	5 – Centre Nord	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Chambrun</u> <u>AI</u>

15	Thiole	34 Avenue Malaussena	5 – Centre Nord	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		<u>Thiole/A1</u>
16	Colonel Jean Pierre	Rue Trachel	5 – Centre Nord	220/12V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Cl Jean Pierre/A1</u>
17	Lecuyer	13 Avenue Emile Ripert	7 – Rives du Paillon	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Lecuyer/A 1</u>

18	Bellanda	6 Avenue Bellanda	7 – Rives du Paillon	Solaire 12V	Pas de Purge	9h – 19h		<u>Bellanda</u> <u>AI</u>
19	Paradiso	24 Boulevard de Cimiez	7 – Rives du Paillon	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Paradiso</u> <u>AI</u>
20	Wilson	Place Wilson	7 – Rives du Paillon	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		<u>Wilson</u> <u>AI</u>

21	Caressa	Rue Formero Menei	8 – Coeur de Paillon	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		<u>Caressa</u> I A
22	St Jean D'Angely	Avenue François Mitterand	8 – Coeur de Paillon	220V	Purge Automatique	9h – 19h		St Jean D'Angely' I A I
23	Castel des 2 Rois	32 Avenue du Mont Alban	9 – Est Littoral	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		<u>Castel</u> I A I

24	Pixel de brumisation Leclerc	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		
25	Pixel de brumisation Aire de Jeux 1	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		
26	Pixel de brumisation Aire de Jeux 2	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		

27	Pixel de brunisation Bourgada 1	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h - 20h		-
28	Pixel de brunisation Bourgada 2	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h - 20h		-

**5 – RECENSEMENT DES FONTAINES**  
**DESSERVIES EN EAU POTABLE**



### Listing des 155 fontaines à boire

	Jardins / Adresse	Jardin	Voirie	Photos
1	Voie du Hameau des Cappan		X	
2	15 Voie du Hameau des Cappans		X	
3	Square Marcel Kirchnner – en face du n°30 Boulevard René Cassin	X		

4	Jardin Auguste Vérola	X		
5	Place Chanoine César Musso		X	
6	Jardin Saint Marguerite – 233 Avenue Saint marguerite	X		
7	Place des Amaryllis		X	

8	Jardin de la Batterie Russe - n°57 Avenue Raoul Dufy	X		
9	Parc Carol de Roumanie - Avenue de Fabron / Avenue Val Marie	X		
10	Jardin botanique - n°78 Corniche Fleurie	X		

11	jardin de gusta - Place laurent Revelat / n°203 avenue de Bellet	X		
12	Jardin Louis Macagno - Boulevard Carlone / Boulevard Herriot	X		
13	Jardin Auguste Pégurier - Rue Auguste Pégurier	X		

14	Jardin de la place fighiera	X	
15	Square Plateaux Fleuris - n°126 Avenue Sainte Marguerite	X	
16	Jardin des Fusillers du Verdon - Boulevard du souvenir Français	X	

17	Promenade des Anglais – n°277		X	
18	Promenade des Anglais – n°265		X	
19	Promenade des Anglais – n°223		X	

20	Eglise St Antoine de Ginestière	X	
21	Jardin Baron de berre	X	
22	Jardin William et Catherine Booth - n°168 Route de Pessicart	X	

23	121 Boulevard de Cessole	X	
24	N° 40 rue Jean Behra – La clua	X	
25	Square Daudet - Avenue Paul Arene/Rue Roger Martin du Gard/Rue Hanotaux	X	

26	Jardin Henri Fabre - N°1 rue Jean Henri Fabre	X		
27	Jardin Comte de Falicon Nouveau - Voie des Résidences des Oliviers / Boulevard Comte de Falicon	X		
28	Jardin Comte de Falicon Ancien	X		
29	Jardin Jean Gabin - n°211 Boulevard de la Madeleine	X		

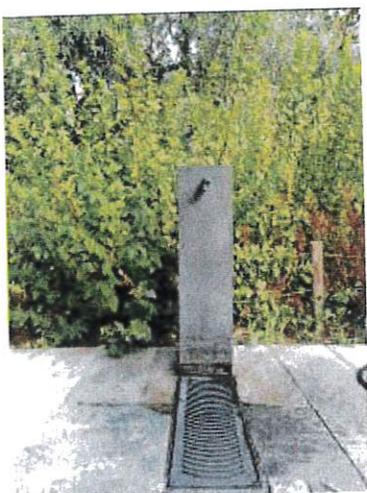
30	Square Chanoine Robert Henri Barbe - Avenue de la Valliere / Rue Louis Roubaudi	X		
31	N°19 avenue Paul Arene	X		
32	Jardin Pessicart	X		

33	N°108 route saint pierre de feric		X	
34	CAL Saint Pancrace		X	
35	Jardin Alsace Lorraine - Boulevard Gambetta/Boulevard Victor Hugo/Rue Kosma - Coté Gambetta		X	

36	<p>Jardin Alsace Lorraine - Boulevard Gambetta/Boulevard Victor Hugo/Rue Kosma - Jeux d'enfants</p>	X		
37	<p>Jardin Jotte Latouche – n°200 Boulevard de la Madeleine</p>	X		
38	<p>Jardin Adolphe Lions - N°118 Boulevard de la Madeleine</p>	X		

39	n°54 La Madeleine		X	
40	Square General Marshall		X	
41	Musée Cheret		X	

42	Jardin Notre Dame	X	
43	Square Primerose - en face du n°25 avenue primerose	X	
44	Promenade du Paillon – en face du kiosque à musique	X	

45	Promenade du Paillon – a coté de la fontaine des 3 grâces	X		
46	Promenade du Paillon – à coté de l'arc de Venet	X		
47	Promenade du Paillon – à coté de la brumisation	X		

48	Promenade du Paillon – entre la fontaine des Tritons et le théâtre de Verdure	X		
49	Promenade des Anglais – n°135		X	
50	Promenade des Anglais – en face rue du congrès		X	

51	Promenade des Anglais – en face du centre Universitaire méditerranéen		X	
52	Promenade des Anglais – en face de Magnan		X	
53	Promenade des Anglais – en face du negresco		X	

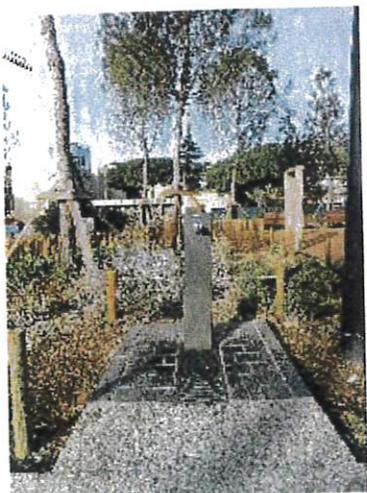
54	Square Raimu – Boulevard Tzarewitch	X	
55	Square Ferrié	X	
56	Square Ferrié	X	

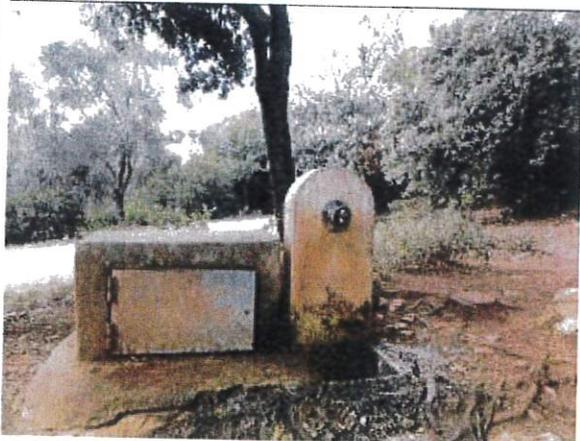
57	Villa Massena	X	
58	Jardin Richard Wagner - n°32 rue Paul Deroulede	X	
59	Jardin Wilson	X	

60	<p>Square Jean Baptiste Carpeaux - Jardin d'enfants - Avenue Georges Sand / Avenue ChateauBriand</p>	X	
61	<p>Square Jean Baptiste Carpeaux - Canisite - Avenue Georges Sand / Avenue ChateauBriand</p>	X	
62	<p>Square Colonel Jean Pierre - Rue Trachel</p>	X	

63	Jardin Roland Dorgeles - Avenue Saint Lambert / Avenue Romain Rolland	X	
64	Jardin Goiran - Boulevard de Cessole / Avenue Saint sylvestre	X	
65	N°77 avenue Henri Dunant	X	

66	Jardin de l'environnement - Hoirs de Cessole - Jeux d'enfants	X		
67	Jardin de l'environnement - Hoirs de Cessole - jardin Pédagogique	X		
68	Square Mouchan – n° 65 Boulevard Gorbella	X		

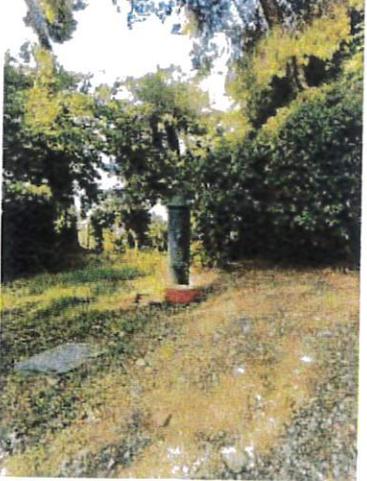
69	Place Goiran – place saint sylvestre	X	
70	Jardin de la villa Thiole - n°34 Avenue Malaussena	X	
71	Parc du Ray -	X	

72	Parc du Ray	X	
73	Acropolis	X	
74	Aire saint michel (Chemin Chateurenard)	X	

75	Canal de Gairaut (coté Gairaut)	X	
76	Canal de Gairaut (coté rimiez)	X	
77	Jardin de la ville Paradisio – à coté du local	X	

78	Jardin de la ville Paradisio – a coté de la zone d'aspersion	X	
79	Promenade du Paillon – en face quartier latin	X	
80	Promenade du Paillon – en face Félix faure	X	

81	Promenade du Paillon – en face graine café	X	
82	Promenade du Paillon – en face lycée Masséna	X	
83	Promenade du Paillon – square Leclerc	X	

84	Promenade du Paillon – a coté du miroir d'eau	X	
85	Jardin de la ville ratti – zone jeux d'enfants	X	
86	Jardin de la ville ratti – canisite	X	

87	Parc de la villa des Arènes de Cimiez	X	
88	Avenue du monastère de Cimiez	X	
89	Jardin Bellanda	X	

90	Chemin de la Tour		X	
91	Rond point commandant Gérome		X	
92	Jardin Général Lecuyer		X	

93	Jardin Jean Lippman	X	
94	Jardin du Monastère de Cimiez – à coté entrée local jardiniers	X	
95	Parc à fourrages – route de Turin	X	

96	Place du Monastere de Cimiez		X	
97	Anatole de Monzi		X	
98	Anatole de Monzi		X	

99	Eglise de l'Abadie	X	
100	Jardin Route de Turin	X	

101	Jardin de l'Arbre inférieur – rue de la gendarmerie	X	
102	Jardin Genari Braille - Boulevard Louis Braille/Rue Louis Genari	X	
103	Jardin Charles Caressa - Rue Humbert Ricolfi/Ruelle Saint Roch	X	

104	<p>Jardin du Centre administratif St Roch - N°15 Rue Fornero Menei</p>	X	
105	<p>Jardin Giletta - Boulevard Pierre Semard/Rue Pie Francois Toesca</p>	X	
106	<p>Jardin Louis Pin - N°43 Avenue Marechal Lyautey</p>	X	

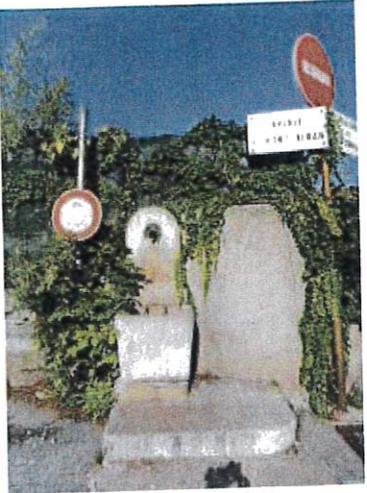
107	Jardin Charles Paschetta	X	
108	Jardin Di masso Vauban - Rue de Roquebillière	X	
109	Jardin Charles Escoffier	X	

110	Place Saint Roch		X	
111	Mont Boron – chemin du fort du mont Alban – en face de l'aire de pique nique		X	
112	Parc du Château – Allée Francois Aragon		X	

113	Place Arson – jeux de boules	X	
114	Jardin place Arson	X	
115	n°125 Boulevard Carnot	X	

116	Jardin Castel des 2 rois - n°34 avenue du mont alban	X		
117	Parc du château - Montée Eberlée	X		
118	Parc du château - plateau du château	X		

119	Parc du château – Allée Fernand Benoit	X	
120	Parc du château – Allée de la fontaine aux oiseaux	X	
121	Place Ile de Beauté	X	

122	Avenue du Mont Alban – Boulevard des 2 corniches		X	
123	Mont Boron – chemin du fort du mont alban – en face du parking		X	
124	Square de l'escadrille Normandie Niemen – clos de boules		X	

125	Square de l'escadrille Normandie Niemen –	X	
126	Place du pin	X	
127	Mont Boron – place du plateau	X	

128	Quai des Etats Unis – Maison du département		X	
129	Quai Rauba Capeu		X	
130	square Victoria - face n°40 boulevard des 2 corniches		X	

131	Vieux Nice – rue saint joseph		X	
132	Jardin Theodore de Banville - n°33 Boulevard Alphonse Pilatte		X	
133	Vieux Nice – Place Pierre Gauthier		X	

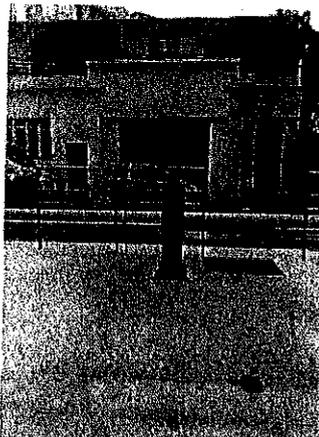
134	Vieux Nice – Rue de la halle aux herbes		X	
135	Vieux Nice – Rue mascoina		X	
136	Vieux Nice – Porte fausse		X	

137	Vieux Nice – rue des serruriers		X	
138	Vieux Nice – rue droite		X	
139	Vieux Nice – rue zanin		X	

140	Parc Vigier	X	
141	Parc du vinaigrier	X	
142	Port, Quai de plaisance	X	

143	Port, Quai de plaisance		X	
144	L'Abadie		X	
145	225 Promenade des Anglais		X	

146	263 Promenade des Anglais		X	
147	221 Promenade des Anglais		X	
148	2 Rue Bottero		X	

149	55 Rue Joffre		X	
150	47b Rue Joffre		X	
151	37 Rue Joffre		X	

152	1b rue Joffre		X	
153	23 Rue Pastorelli		X	
154	11 Rue Pastorelli		X	

155	Hôpital Saint Roch		X	
-----	--------------------	--	---	--

## 6 - LISTE DES ECOLES CLIMATISEES

**ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES**

Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Ecole ACACIAS Maternelle	Groupe Scolaire	123	avenue	HENRI DUNANT	6100	NICE		1	Dortoir TPS + 2 dortoirs => tous les dortoirs sont climatisés.
Ecole Maternelle AIME CESAIRE	Groupe Scolaire		impasse	ESCOFFIER	6300	NICE		1	TOUTE L'ECOLE
Ecole AIRE ST MICHEL	Groupe Scolaire	148	avenue	DE RIMEZ	6100	NICE		1	Dortoir
Groupe Scolaire ANNEXE IUFM Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	GEORGE V	6000	NICE	libre	1	Dortoir
Groupe Scolaire ARIANE Lauriers Roses & Jacques Prévert	Groupe Scolaire	1	rue						Réfectoires
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	Dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	Dortoir 1
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	Dortoir 1. Salle polyvalente
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	Dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	Dortoir 1

Groupe Scolaire ARLANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARLANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	Dortoir 3
Groupe Scolaire AUBER Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	35	avenue	AUBER	6000	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire les BAUMETTES II Elémentaire et Maternelle	Groupe Scolaire	24-26	rue	DANTE	6000	NICE	niv 0	1	Dortoirs
Groupe Scolaire BISCHOFFSHEIM Elémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire		rue	LOUIS GARNERAY	6300	NICE	niv 0	4	Gymnase - dortoir
Groupe scolaire BISCHOFFSHEIM Réfectoire	Groupe Scolaire	2	rue	GARNERAY	6300	NICE		1	dortoir
Ecole BON VOYAGE AQUARELLE Maternelle	Groupe Scolaire	17	impasse	DES LISERONS	6300	NICE		1	Dortoir
Ecole BON VOYAGE Maternelle	Groupe Scolaire	212	route	DE TURIN	6300	NICE		4	Dortoirs
Groupe Scolaire BOIS de BOULOGNE Maternelles 1 & 2	Groupe Scolaire	2	rue	de la SANTOLINE	6200	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire CAPELLINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	niv 0	12	Classes
Groupe Scolaire CAPELLINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	niv 0	1	Classes5
Groupe Scolaire CAPELLINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	libre	2	Classes
Groupe Scolaire CAPELLINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	libre	2	Classes

Ecole CASSINI Groupe Scolaire CAUCADE Groupe Péricolaire CENTRE AERE VALLON DES FLEURS	Groupe Scolaire Groupe Scolaire Groupe Péricolaire	216 41	avenue avenue avenue	JEAN BRES DE SAINTE MARGUERITE SAINT-EXUPERY	6300 6200 6100	NICE NICE NICE	1 2 1 libre	Dortoir 2 Dortoirs et le réfectoire côté maternelle
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 niv 0	Dortoir
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 niv 0	Réfectoire
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 libre	Bureau direction
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 niv 0	Réfectoire
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 libre	Salle poterie
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 libre	Salle de cours
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 niv 0	amphithéâtre
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	1 libre	Salle informatique
Groupe Scolaire CHALET des ROSES (Le) Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	57	boulevard	de la MADELEINE	6000	NICE	1 niv 1	Dortoir, dernier dortoir => tous les dortoirs climatisés
Ecole CHATEAU Maternelle	Groupe Scolaire	13	rue	DE MALONAT	6300	NICE	1	Dortoir

Groupe Scolaire CIMEZ 2 PAULE D'ESSLING Elémentaires 2	Groupe Scolaire	1	avenue	SALONINA	6000	NICE	niv 0	1	1	classe dortoir RDC
Ecole DARSONVAL LYCETTE	Groupe Scolaire	12	rue	THYDE MONNIER	6100	NICE	niv 1	1	1	salle polyvalente. Dortoir
Groupe Scolaire DUBOUCHAGE Maternelle	Groupe Scolaire	3	boulevard	DUBOUCHAGE	6000	NICE	niv 1 & 2	3	3	dortoirs
Ecole FABRON	Groupe Scolaire	229	avenue	DE LA LANTERNE	6200	NICE		2	2	Dortoirs
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Salle	78	avenue	SAINT LAMBERT	6100	NICE	libre	1	1	Réfectoires maternelle et élémentaire
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	386	avenue	LACROIX / 78, av. St LAMBERT	6100	NICE	niv 1	3	3	dortoir
Groupe Scolaire GAIRAUTINE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	190	avenue	de GAIRAUT	6100	NICE	niv 0	1	1	préfabriqué dortoir
Ecole GENETS Maternelle	Groupe Scolaire	156	chemin	DE LA COSTIERE	6000	NICE		1	1	Dortoir
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 6	2	2	cardio training
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 1	1	1	restaurant
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	libre	3	3	muscultation
Groupe Scolaire JULES FERRY Elémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire	1	rue	HENRI SAPPPIA	6100	NICE	niv 0	1	1	gymnase
Ecole JULES FERRY Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	HENRI SAPPPIA	6100	NICE				Tous les dortoirs climatisés.
Ecole élémentaire Jean- Francois KNECHT	Salle	84	boulevard	JEANNE JUGAN	6000	NICE	libre	1	1	dortoir

Ecole JEAN MACE Maternelle	Groupe Scolaire	5	rue	GENERAL TORDO	6000	NICE	1	1	Reste un dortoir à climatiser.
Groupe Scolaire LA LEZARDIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	Georges v	6000	NICE	niv 0	1	dortoirs salle polyvalente classes
Groupe Scolaire LANterne (1a) Maternelle	Groupe Scolaire	32	avenue	de LA LANTERNE	6200	NICE	niv 1 RDC	1 2	Tous les dortoirs climatisés.
Groupe Scolaire LAS PLANAS Maternelle	Groupe Scolaire	11	Boulevard	HENRI SAPPPIA	6100	NICE		2	dortoirs maternelle
Groupe Scolaire LES ORANGERS	Groupe Scolaire	86	boulevard	PAPE JEAN XXIII	6300	NICE		2	Dortoir
Groupe Scolaire MADELEINE SUPERIEURE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	282	boulevard	de la MADELEINE	6000	NICE	RDC	1	
Groupe Scolaire MADONETTE TERRON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	09- nov	chemin	de la MADONETTE	6200	NICE	niv 0	1	dortoir
Groupe Scolaire MAGNOLIAS (Les) Maternelle	Groupe Scolaire	135	boulevard	NAPOLEON III	6200	NICE	libre	1	
Ecole MAGNOLIAS maternelle	Groupe Scolaire	135	boulevard	NAPOLEON III	6200	NICE	libre	Groupe Scolaire	Réfectoire
Ecole MANTEGA Maternelle	Groupe Scolaire	60	avenue	DE PESSICART	6100	NICE		2	dortoirs
Ecole MAX GALLO Elémentaire & Maternelle (ex Col de Villefranche)	Groupe Scolaire		avenue	JOSE BERNARD	6300	NICE	pole	1	pièce dortoir
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	6300	NICE	niv 0	1	rdc
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	6300	NICE	niv 1	1	libre

<b>Ecole MOULINS Maternelle</b>	Groupe Scolaire	4	boulevard	<b>PAUL MONTEL</b>	6200	NICE		1	Dortoirs
<b>Groupe Scolaire NICE FLORE Maternelle</b>	Groupe Scolaire	90	boulevard	<b>RENÉ CASSIN</b>	6200	NICE	libre	3	Dortoirs
<b>Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	1	calada	<b>AUGUSTE ESCOFFIER</b>	6300	NICE	niv 1	3	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 réfectoire
<b>Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	1	calada	<b>AUGUSTE ESCOFFIER</b>	6300	NICE	niv 1	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 BCD
<b>Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	1	calada	<b>AUGUSTE ESCOFFIER</b>	6300	NICE	niv 1	3	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 salle de jeux
<b>Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	1	calada	<b>AUGUSTE ESCOFFIER</b>	6300	NICE	niv 1	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 direction
<b>Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	1	calada	<b>AUGUSTE ESCOFFIER</b>	6300	NICE	niv 1	3	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 salle de repos
<b>Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	1	calada	<b>AUGUSTE ESCOFFIER</b>	6300	NICE	niv 1	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 ATSEM

Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de infirmière
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 bureau direction
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	10	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 classes
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 bibliothèque
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 salle polyvalente
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 3	4	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 gymnase
Ecole OLIVIER Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	GUILLAUME BOREA	6100	NICE		2	Dortoirs Grande salle en 2024
Groupe Scolaire ORANGERS Maternelle	Groupe Scolaire	86	boulevard	Pape Jean XXIII	6300	NICE	niv 2	1	dortoir
Groupe Scolaire PAPON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	6	rue	PAPON / 4, rue BOYER	6300	NICE	libre	1	Dortoirs

Ecole PERVENCHES Maternelle	Groupe Scolaire	2	avenue	CLAUDE DEBUSSY	6200	NICE		3	Dortoirs salle polyvalente Classe 4 en 2023
Groupe Scolaire PIERRE MERLE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	33	rue	BARLA & rue ARSSON	6300	NICE		1	Dortoir salle polyvalente. Dortoirs en 2021 et 2023.
Groupe Scolaire RAY GORBELLA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 0	1	Préfabriqué Dortoir et salle polyvalente au RDC en 2023
Groupe Scolaire RAYMOND MORETTI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	375	avenue	de FABRON	6200	NICE	libre	1	Dortoir
Groupe Scolaire RENÉ ARZIARI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	77	route	de TURIN	6300	NICE	libre	1	préfabriqué
Ecole RICHIE Maternelle	Groupe Scolaire	189	route	DE PESSICART	6100	NICE		1	Dortoir (été)
Ecole ROMEO THERESE maternelle	Groupe Scolaire	6	rue	ALFRED BINET	6000	NICE		1	Dortoir-
Ecole ROMEO THERESE GS									3 réfectoires et office en 2023
Groupe Scolaire RONCHESI Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	6000	NICE	niv 1	1	Classe CP CE1
Groupe Scolaire RONCHESI Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Salle de classe RDC
Groupe Scolaire RONCHESI Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Dortoir
Groupe Scolaire RONCHESI Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Salle des professeurs
Groupe Scolaire RONCHESI Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Salle directrice
Groupe Scolaire RONCHESI Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Classe à l'étage

Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	6000	NICE	niv 0	3	Classes dans le silo
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	0			6000	NICE	niv 0	3	
Groupe Scolaire ROSALINDE RANCHER Elémentaires 1 & 2 + Maternelle 2	24-22	vieux chemin	de GAIRAUT	6100	NICE	libre	1	Dortoirs Réfectoires de la maternelle et des élémentaire 1 et 2
Groupe Scolaire ROTHSCCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	1	rue	ROTHSCCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	niv 0 & 2	1	Dortoirs
Groupe Scolaire ROTHSCCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	1	rue	ROTHSCCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	niv 0 & 2	2	Réfectoire
Groupe Scolaire ROTHSCCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	1	rue	ROTHSCCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	libre	1	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	13	avenue	JOSEPH DURANDY	6200	NICE	libre	1	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	13	avenue	JOSEPH DURANDY	6200	NICE	niv 0	1	Gymnase
Ecole SAINT BARTHELEMY Maternelle	17	avenue	FRANCOIS BOTTAU	6100	NICE		3	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT CHARLES Maternelle	7	rue	PIE FRANÇOIS TOESCA	6300	NICE	libre niv 1	1 1	Dortoirs Classe directrice en 2024
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	90	avenue	SAINT-EXUPERY	6100	NICE	niv 0	1	Dortoir
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	90	avenue	SAINT-EXUPERY	6100	NICE	niv 0	1	Classe



Groupe Scolaire SAINT PIERRE de F-Maternelle	Groupe Scolaire	173	route	de SAINT PIERRE de FERIC	6000	NICE	niv 1	1	Réfectoire
Groupe Scolaire SAINT ROMAN DE BELLET Elémentaire & Mat	Groupe Scolaire	47	chemin	de la Tour de BELLET	6200	NICE	niv 0	4	Préfabriqué primaire
Groupe Scolaire SAINT ROCH Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI	6300	NICE		1	Dortoir
Groupe Scolaire SAINT ROCH Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI / RUE ALBERT BOVIS	6300	NICE	niv 0	1	Réfectoire de l'élémentaire
Groupe Scolaire SAINTE HELENE	Salle	16 bis	avenue	VAL MARIE	6200	NICE	libre	1	Déploiement de la GTB dans toute l'école
Groupe Scolaire SAINT SYLVESTRE Maternelle		1	chemin	DE LA PASSERELLE	6100				Dortoirs
Ecole TERRA AMATA Maternelle	Groupe Scolaire	2	corniche	ANDRE DE JOLY	6300	NICE		1	Réfectoire et cuisine en 2024\$Salle polyvalente clim portative.
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINTE LAMBERT / 60, av. ALFRED BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 12
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINTE LAMBERT / 60, av. ALFRED BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	Dortoir 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINTE LAMBERT / 60, av. ALFRED BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 5
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINTE LAMBERT / 60, av. ALFRED BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 1



<b>Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	137	avenue	<b>SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE</b>	6100	NICE	libre	1	BDC
<b>Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	137	avenue	<b>SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE</b>	6100	NICE	libre	1	Classe 2
<b>Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	137	avenue	<b>SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE</b>	6100	NICE	libre	1	Classe 11
<b>Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire &amp; Maternelle</b>	Groupe Scolaire	137	avenue	<b>SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE</b>	6100	NICE	libre	1	Classe 8

**7 – LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS**  
**ETE 2025**

SECTEURS+A	ACCUEIL DE LOISIRS	Adresses maternelles	Adresses élémentaires	
NORD	Fouont Cauda.	6 avenue Lacroix	6 avenue Lacroix	
	Saint Sylvestre	167 avenue Cyril Besset	167 avenue Cyril Besset	
	Thérèse Roméo	6 rue Alfred Binet	7 rue Alfred Binet	
	Rosalinde Rancher	22 Vieux Chemin de Gairaut	22 Vieux Chemin de Gairaut	
	Saint Philippe	4 avenue Beau Site	4 avenue Beau Site	
	Simone Veil	26 rue Dante 06000 Nice	26 rue Dante 06000 Nice	
	Madeleine Supérieure	boulevard de la Madeleine 06000 Nice	boulevard de la Madeleine 06000 Nice	
	Sainte Hélène	17 bis avenue du Val Marie 06200 Nice	17 bis avenue du Val Marie 06200 Nice	
	Rosa Bonheur (maternelle)	14 rue Louis de Coppet 06000 Nice	14 rue Louis de Coppet 06000 Nice	
	St Pierre d'Arènes (élémentaire)	26 rue Louis de Coppet 06000 Nice	26 rue Louis de Coppet 06000 Nice	
CENTRE	Nikaia	1 Calada Auguste Escoffier 06000 Nice	1 Calada Auguste Escoffier 06000 Nice	
	Ariane Nord	5 rue Georges Picard 06300 Nice	5 rue Georges Picard 06300 Nice	
	Jules Ferry	5 rue de la Gendarmerie 06300 Nice	5 rue de la Gendarmerie 06300 Nice	
	Jean Macé	3 rue Général Tordo 06300 Nice	3 rue Général Tordo 06300 Nice	
	Le Port	19 rue Emmanuel Philibert 06300 Nice	19 rue Emmanuel Philibert 06300 Nice	
	St Roch	2 rue Fornéro Ménei	3 rue Fornéro Ménei	
	Terra Amata	2 corniche André de Joly	2 corniche André de Joly	
	EST			

<b>OUEST</b>	Fabron	229 avenue de la Lanterne	229 avenue de la Lanterne
	Bois de Boulogne	5, rue de la Santoline	5, rue de la Santoline
	Moretti	371 ter avenue de Fabron	371 ter avenue de Fabron
	Saint Isidore	8 avenue Angélique Braquet	7 avenue Angélique Braquet
	Athlétic récré ouest la Vallière		46 rue Auguste Régulier
<b>SPORTS</b>	Athlétic récré est les orangiers		89 bd Pape Jean
	Athlétic récré nord		164 avenue Henri Dunant
	Natura Récré		164 avenue Henri Dunant
	Studio Génie - Boulega'Zic		31 boulevard Impératrice Eugénie
	Nice chef		
<b>ADOS</b>	Mare Ventura (Auberge de jeunesse)		212 Route Forestière du Mont Boron
	Terra Ventura (Solos de Contes)		612 chemin de cipières 06390 CONTES
	Jeunesse en scène (TERRA AMATA)		1 Impasse Lavagna 06300 Nice
	Rothschild (Porte du Temps)	1 rue Adolphe de Rothschild 06000 Nice	
<b>AL spécifiques</b>	Château de la Francophonie (Cassinj)	Avenue Jean Bres 06300	
	Zou Park	41 avenue St Exupéry	41 avenue St Exupéry
<b>CENTRES D'ACCUEIL</b>			

<b>Sports</b>	Athlétique récré Est - Ecole des Orangers	86 boulevard pape Jean XXIII 06300 Nice
	Athlétique récré Ouest - Ecole Jules Verne	290 Avenue Sainte Marguerite 06200 Nice
	Athlétique récré Centre - Ecoles Thérèse Roméo mixte 1	50 rue Dabray, 06000 Nice
	Athlétique récré Nord - Vallon des fleurs	164 Avenue Henri Dunant 06100 Nice
	Natura récré - Ecole Thérèse Roméo mixte 1	50 rue Dabray 06000 Nice
	Zou Park	41 avenue St Exupéry 06100 Nice
<b>Ados</b>	Boulega'zie	31 boulevard Impératrice Eugénie 06200 Nice
	Nice chef	31 boulevard Impératrice Eugénie 06200 Nice
	Mare Ventura (Auberge de jeunesse)	212 Route Forestière du Mont Boron 06390 Contes
	Terra Ventura (Sclos de Contes)	612 chemin de cipières 06390 CONTES
<b>Centre d'accueil</b>	Cassini	avenue Jean Bres 06300

**8 - LISTE DES CRECHES MUNICIPALES  
NICOISES**

SECTEURS	TYPE DE STRUCTURES	NOM	ADRESSE	TEL	OBSERVATIONS
EST	EAJE	Les tourterelles	46 rue Anatole de Monzie	04.92.00.17.90	
EST	EAJE	Les Libellules	215 Route de Turin	04.97.12.18.20	
EST	EAJE	Les Iris	13 Rue Fornero Menei	04.97.12.12.80	
EST	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	PPEF LA MARELLE	6-8 Rue Maccario		Pôle petite enfance et familles
	RELAIS PETITE ENFANCE				
	LUDOTHEQUE				
EST	LAEP	Graine de Famille	20 Chemin du Château Saint Pierre	04.97.13.43.94	
PORT	EAJE	BabyAge	1 rue Sorgentino	04.89.98.27.01	
PORT	EAJE	Terra Amata	2 Corniche André de Joly	04.97.12.13.00	
PORT	EAJE	Les Explorateurs de Terra Amata	2 Corniche André de Joly	04.97.12.12.70	
PORT	HALTE GARDERIE	Lu Parpaioun	12 Bd Delfino	04.93.89.88.01	
CENTRE	EAJE	Lou Pilou	6 Rue Provana de Leyni	04.93.53.82.91	Jardin d'enfants
CENTRE	EAJE	Les Petits Poètes	14 Bd Victor Hugo	04.97.13.53.11	
PORT	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Maioun dei Pitchoui	47 Rue Auguste Gal	04.93.26.02.58	
PORT	RELAIS PETITE ENFANCE	Relais Smolett	2 bis Rue Smolett	04 93 04 86 50	
OUEST	EAJE	L'Arbre Bleu	10 Avenue Debussy	04.92.29.21.90	
OUEST	EAJE	La Farandole	9 Rue Mère Térésa	04.92.29.45.70	
OUEST	EAJE	Les Rainettes	230 Bd de la Madeleine	04.92.10.49.90	
OUEST	EAJE	Les Coquelicots	5 Avenue Angélique Braquet	04.97.08.22.64	
OUEST	EAJE	Les Petits Loups	3 Rue Joséphine Baker	04 97 13 39 34	Pôle Petite Enfance et Familles
	Ludothèque LAEP				

	Relais Petite Enfance				
<b>OUEST</b>	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Antenne Ouest	12 av Paez 06200 Nice	04.97.13.52.68	
<b>NORD</b>	EAJE	L'oiseau Bleu	49 Avenue Cap de Croix	04.92.15.44.50	
<b>NORD</b>	EAJE	La Lézardière	1 Rue Edith Cavell	04.93.27.27.60	
<b>NORD</b>	EAJE	La Roseraie	1 Avenue Bellanda	04.93.76.34.00	
<b>NORD</b>	EAJE	Les Petits Poucets	139 Avenue Saint Lambert	04.93.52.90.20	
<b>NORD</b>	EAJE	L'eau Vive	46 Bd Gorbella	04.92.07.88.30	
<b>NORD</b>	EAJE	La Source	66 Bd Gorbella	04.92.07.91.90	
<b>NORD</b>	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Antenne Nord	2 place fontaine du temple	04.97.13.43.36	
<b>CENTRE CENTRE</b>	EAJE	Au bois du château	Montée Erbelé	04.97.13.58.81	
	EAJE	Bellevue	24 Avenue Bellevue	04.92.07.72.10	
<b>CENTRE</b>	EAJE	Villa Isabelle	12 Rue Théodore de Banville	04.93.84.28.28	Jardins d'enfants
<b>CENTRE</b>	EAJE	La Joia	2 Avenue Béatrix	04.92.09.03.53	
<b>CENTRE</b>	HALTE JEUX	L'île des Enfants	16 Rue d'Angleterre	04.97.14.83.83	
<b>CENTRE</b>	HALTE GARDERIE	La Ritournelle	31 Rue Clément Roassal	04.97.03.15.91	
<b>CENTRE</b>	EAJE	La Mantega	60 Avenue de Pessicart	04.97.03.83.60	
<b>CENTRE</b>	Relais Petite Enfance	Relais Malausséna	32 Avenue Malausséna	04 97 13 47 16	
<b>CENTRE</b>	LAEP	Les Orangers	6 Rue Tonduti de l'Escarène	04.92.47.65.80	

## 9 – LISTE DES MAISONS DES SENIORS

<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>TEL</b>	<b>CLIMATISATION</b>
<b>Direction des Séniors</b>	<b>10 rue Gabriel Fauré</b>	<b>04 97 13 28 98</b>	OUI
<b>Office Municipal Niçois des Séniors</b>	19 rue Gioffredo	04 89 04 65 03	OUI
<b>MDS CIMIEZ</b>	14 Avenue du Monastère	04 89 98 13 09	OUI
<b>MDS LE RAY</b>	4 Rue Charles Baudelaire	04 97 13 45 90	NON
<b>MDS PASTEUR</b>	2 Avenue Antonia Augusta	04 97 13 45 48	OUI

# 5 - DIVERS

- **Affiches Santé Publique France**
- **Affiche et flyer registre**
- **Adresses, sites et téléphones utiles**
- **Directions et organismes ayant participé à l'élaboration du plan**
- **Liste de diffusion**

## La canicule, c'est quoi ?



Il fait très chaud.

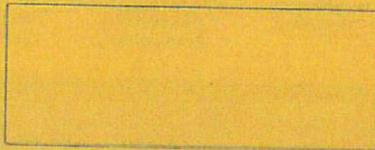


La température ne descend pas la nuit, ou très peu.



Cela dure 3 jours ou plus.

En cas de malaise, **APPELEZ LE 15**



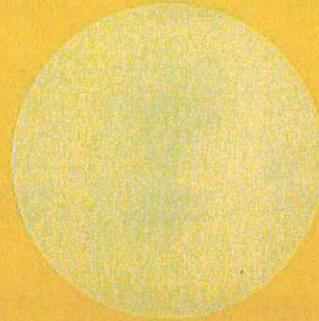
POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66\* (appel gratuit)  
[www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) pour consulter la météo  
et la carte de vigilance.

\*Ce numéro vert est accessible 24 heures sur 24. Des services d'urgence sont disponibles 24 heures sur 24.

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Santé  
publique  
France



**Canicule,  
fortes chaleurs**

**Protégez-vous avant  
les premiers effets**

## Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, appelez le 15.

### BON À SAVOIR

A partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## Comment me protéger ?



Je reste au frais



Je bois de l'eau



J'évite de boire de l'alcool



Je mange en quantité suffisante



Je ferme les volets et fenêtres le jour, j'aère la nuit



Je mouille mon corps



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches



Je fais des activités sans effort

### ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments, je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous  
le corps**



**Fermez les volets  
et fenêtres**



**Privilégiez  
les activités douces**



**Mangez frais  
et équilibré**



**Évitez  
l'alcool**

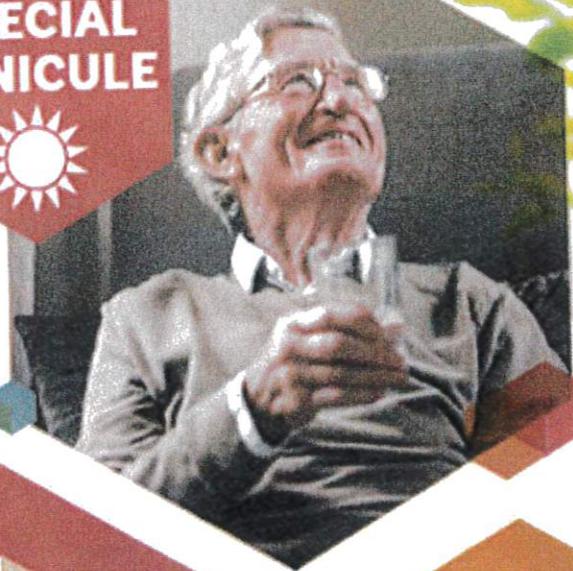


**Prenez des nouvelles  
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66\*** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

**SPÉCIAL  
CANICULE**



Un registre pour  
prendre soin des  
personnes isolées  
âgées ou  
handicapées

Inscription au  
04 93 135 135\*  
ou sur  
[sage@ccas-nice.fr](mailto:sage@ccas-nice.fr)

**En cas de  
canicule des  
professionnels  
et des bénévoles  
apportent  
conseils et  
assistance  
aux personnes  
inscrites.**

 **C.C.A.S  
VILLE DE NICE**

© CCAS NICE - 1972 - 1973 - 1974 - 1975 - 1976 - 1977 - 1978 - 1979 - 1980 - 1981 - 1982 - 1983 - 1984 - 1985 - 1986 - 1987 - 1988 - 1989 - 1990 - 1991 - 1992 - 1993 - 1994 - 1995 - 1996 - 1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001 - 2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025

Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'informations vous pouvez vous présenter au :

• **SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS**  
11 rue Saint François de Paule  
06300 NICE

**Ou dans votre quartier au Service Social Seniors le plus proche :**

• **Service Social Seniors *NORD***  
64, Avenue Cyrille Besset - 06100 NICE  
Tél. : 04 92 07 56 95

• **Service Social Seniors *OUEST***  
2 Bis, Avenue du Petit Fabron - 06200 NICE  
Tél. : 04 97 11 40 70

• **Service Social Seniors *EST***  
4 Rue Maryse Carlin - 06300 NICE  
Tél. : 04 92 12 53 61



**SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS**  
**Le Registre des Personnes**  
**Fragiles Isolées**

Direction Vie des Seniors et Autonomie

Un numéro unique  
**04.93.135.135**

[sage@ccas-nice.fr](mailto:sage@ccas-nice.fr)

Mise à jour : Mai 2025

**Qu'est-ce que le Registre**

La gestion de ce service créé par la loi du 30.06.2004, suite à l'épisode caniculaire de 2003, a été confiée par Monsieur le Maire au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice.

**Qui peut s'inscrire**

Les ressortissants du territoire Niçois âgés de 65 ans et plus, les plus de 60 ans inaptes au travail et les adultes handicapés ou en invalidité.

**Comment s'inscrire**

- Toute personne, son représentant ou un tiers peuvent procéder à l'inscription :
- par téléphone au : 04 93 135 135 du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45
- par courrier au :  
**SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS, 11 Rue Saint François de Paule 06300 NICE**
- par l'intermédiaire d'un service du CCAS ou extérieur
- par internet en téléchargeant le document sur : [www.ccas.nice.fr](http://www.ccas.nice.fr)

Un premier contact téléphonique est alors pris et un accusé d'inscription envoyé.

Cette démarche est strictement confidentielle en vertu de la loi RGPD et les données recueillies ne sont transmissibles qu'au Préfet dans le cadre des Plans d'alerte et d'urgence Départementale (Canicule - Grand Froid...)

**Ses missions**

Repérer les personnes fragiles et/ou isolées tout au long de l'année et leur venir en aide par la mise en place d'actions en coordination avec les services internes du CCAS et avec les différents partenaires.

Restaurer le lien social grâce à l'intervention d'agent de lien social pour un accompagnement personnalisé temporaire.

**Ses objectifs**

Dans le cadre de la vulnérabilité des personnes âgées ce registre permet de joindre des personnes en cas d'alerte (Plan canicule, plan grand froid...) afin de leur apporter conseils et assistance dans des situations d'urgence déclenchées par le Préfet.

Dans le cadre de la rupture de l'isolement, des appels de convivialité sont passés tout au long de l'année, ainsi que des appels pour les anniversaires.

Des agents de lien social peuvent venir à domicile pour de l'animation, ou des orientations pour créer de nouveaux liens dans un environnement de proximité.

Dans le cadre de la restauration du lien social parfois fragilisé par la perte d'autonomie et/ou l'isolement, des activités socio-culturelles, peuvent être proposées.

## **ADRESSES, SITES ET TELEPHONES UTILES**

- **[www.solidarite-sante.gouv.fr](http://www.solidarite-sante.gouv.fr)**
- **[www.inpes.sante.fr/canicule/savoirplus.htm](http://www.inpes.sante.fr/canicule/savoirplus.htm)**
- **s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées :  
04 93 135 135**
- **[www.ccas-nice.fr](http://www.ccas-nice.fr)**
- **[www.nice.fr](http://www.nice.fr) page d'accueil sur le zoom avec renvoi vers l'onglet  
santé social, menu « plan canicule 2024 »**
- **Portail unique DOMUS (pour les agents Ville de Nice, CCAS et  
Métropole Nice Côte d'Azur),**
- **Numéro national gratuit : 0800 06 66 66 : canicule infos service**
- **[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**
- **Appeler le 15 SAMU si malaise ou coup de chaleur**
- **Pompiers : le 18**
- **Cadre d'astreinte Préfecture SIDPC : 04 93 72 23 23**  
**[Pref-sidpc@alpesmaritimes.gouv.fr](mailto:Pref-sidpc@alpesmaritimes.gouv.fr)**
- **Numéro d'urgence unique européen : 112**
- **Numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit: 115**

## **DIRECTIONS ET ORGANISMES AYANT PARTICIPE A** **L'ELABORATION DU PLAN**

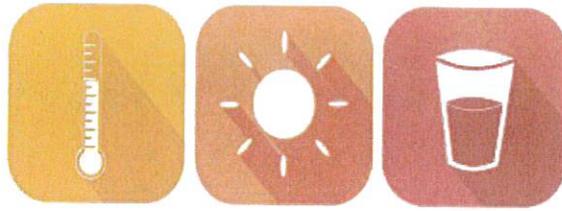
- C.C.A.S. de la ville de Nice
- Direction Générale Adjointe de la Solidarité et Cohésion Sociale
- Direction Générale Adjointe Culture et Patrimoine
- Direction de la Famille
- Direction de l'Education
- Direction Enfance et Jeunesse
- Direction des Sports
- Direction de la Proximité et de la vie des quartiers
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains
- Direction des Espaces Verts
- Direction des Séniors, Animation et Associations
- Direction de la Citoyenneté et des services à la population

## LISTE DE DIFFUSION

- \* M. Anthony BORRÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint, Adjoint délégué à la sécurité, au logement et à la rénovation urbaine,
- \* Mme Jennifer SALLES, Adjoint au Maire de Nice, Vice-Présidente du CCAS de Nice, déléguée aux Solidarités et aux Anima Nice,
- \* M. Lauriano AZINHEIRINHA, Directeur de Cabinet
- \* M. Bastien NESPOULOUS, Directeur Général des Services
- \* M. Sébastien LENOIR, Adjoint au Directeur Général des Services
- \* M. François BERTRAND, Directeur Général des Services Techniques
- \* Mme Véronique BORRÉ, Directrice Générale Adjointe
- \* Mme Hélène DELMOTTE, Directrice Générale Adjointe
- \* M. Serge MASSIERA, Directeur Général Adjoint
- \* M. Stéphane MORABITO, Directeur Général Adjoint
- \* M. Michel TURCO, Directeur Général Adjoint
- \* M. Romain DEL GROSSO, Directeur Général Adjoint
- \* M. Bertrand SOURISSEAU, Directeur Général Adjoint
- \* Mme Cathy HERBERT, Directrice Générale du CCAS
- \* Mme Nathalie JOUFFRE, Adjointe à la Directrice Générale du CCAS
- \* Mme Hélène DELMOTTE, Directrice Santé Publique de proximité par intérim
- \* M. David-Alexandre ANGELLA : Directeur des Seniors, de l'Animation et des Associations
- \* M. Bruno GILET, Directeur de la Restauration scolaire et collective
- \* Mme Stéphanie CASALTA, Directrice Famille
- \* M. Sébastien CARLETTO, Directeur Education
- \* M. Frédéric CHENU, Directeur Enfance et Jeunesse
- \* Mme Anne- Marie DOGLIOLI, Directrice Prévention & Gestion des risques
- \* M. Emmanuel CHARLOT, Directeur des Sports
- \* Mme Julie LORENZINI, Directrice de la Proximité et de la vie des quartiers
- \* M. Jérôme MARCENAC, Directeur de Police Municipale
- \* Mme Lauriane MORELLI, Référent Canicule CCAS

## GLOSSAIRE

**A.R.S** : Agence Régionale de Santé  
**CAL** : Centres Animations et Loisirs / Anima'Nice  
**CAUS** : Centre Accueil d'Urgence Sociale du CCAS  
**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale  
**CCH** : Code de la Construction et de l'Habitation  
**CDC** : Comité Départemental Canicule  
**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du CCAS  
**CIC** : cellule Interministérielle canicule  
**CIRE** : Cellule Interrégionale d'épidémiologie  
**DAF** : Direction Administratif et Financière  
**DPGR** : Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains  
**DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
**DDPP** : Direction Départementale de Protection des Populations  
**DVSA** : Direction Vie des Seniors et Autonomie  
**EHPA** : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées  
**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes  
**InVS** : Institut de Veille Sanitaire  
**MEDEC** : Médecin coordonnateur  
**NCA** : Nice Côte d'Azur  
**ORSEC** : Organisation des Secours  
**PACA** : Provence Alpes Côte d'Azur  
**SACS** : Schéma d'Alerte Canicule et Santé  
**SLSS** : Service Lien Social Seniors  
**SAMU** : Service d'Aide Médicale Urgente  
**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**SAD** : Service d'Aide à Domicile  
**SSD** : Service de Soins à la Personne  
**SPASAD** : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile



## NOTES

A large, empty rectangular box with a black border, intended for writing notes.

